

Bulletin d'histoire politique

Impasse historique, vague orange et nouvelle ère Mulcair : le Nouveau Parti démocratique et l'épreuve du Québec

André Lamoureux



Volume 21, numéro 1, automne 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1011708ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1011708ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lamoureux, A. (2012). Impasse historique, vague orange et nouvelle ère Mulcair : le Nouveau Parti démocratique et l'épreuve du Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 21(1), 207–253. <https://doi.org/10.7202/1011708ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Impasse historique, vague orange et nouvelle ère Mulcair : le Nouveau Parti démocratique et l'épreuve du Québec

ANDRÉ LAMOUREUX

*Département de science politique
Université du Québec à Montréal*

Le Nouveau Parti démocratique est né en 1961. Il est typiquement un parti de la social-démocratie. Il est d'ailleurs membre de l'*Internationale socialiste*, lieu de regroupement international des partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes à travers le monde. D'un côté, son programme s'aligne sur le « socialisme démocratique » et prône le développement des programmes sociaux, l'intervention de l'État et la diminution des inégalités ; de l'autre, par ses racines et ses assises, le NPD s'appuie notamment sur les syndicats ainsi que sur divers mouvements sociaux et groupes populaires progressistes.

Au cours de son histoire, le NPD a connu un fort développement au Canada anglais et est devenu un parti de masse. En Saskatchewan et en Colombie-Britannique, il a connu plusieurs succès et a été en mesure de former le gouvernement à plusieurs reprises. Il en est de même au Manitoba où il exerce toujours le pouvoir depuis 1999. En Ontario, le NPD a pu également s'enraciner bien que son développement y ait été davantage contenu, notamment à la suite de l'expérience de la gouvernance de Bob Rae de 1990 à 1995. Il y conserve néanmoins des bases assez solides. Ajoutons que depuis les années 1990, le NPD a connu une consolidation

remarquable de ses appuis dans les Maritimes, tout particulièrement en Nouvelle-Écosse où il s'est emparé du pouvoir en 2009.

Au Québec, de 1961 à 2011, le NPD n'est jamais parvenu à devenir un parti de masse et à y effectuer une véritable percée. Cet enlèvement est attribuable à plusieurs motifs, mais le manque d'ouverture de la direction de ce parti à l'endroit des aspirations nationales québécoises, question qu'il n'a jamais su assumer et intégrer à son programme d'ensemble, a pesé lourd dans la balance. Tout au long du parcours du NPD en sol québécois, les hésitations, les rejets ou les blocages en règle sur cette question ont miné toute perspective de développement¹. D'autant plus que dès 1968, le Parti québécois a tôt fait de canaliser ces aspirations nationales sur la scène québécoise et que le Bloc québécois, à compter de 1993, est venu damer le pion à tout espoir du NPD de s'enraciner. Bien sûr, l'histoire du NPD au Québec a été jalonnée de quelques tentatives de construction ou de relance parfois remarquées, mais ce parti est demeuré enfermé dans une suite ininterrompue d'impasses et d'échecs. Jumelés à un développement plutôt limité en Ontario, ces échecs ont handicapé le parti fédéral, ne lui permettant pas de se positionner favorablement pour la prise du pouvoir à Ottawa, du moins jusqu'à maintenant.

Depuis l'année 2011, au carrefour de ses cinquante ans d'existence, le Nouveau Parti démocratique (NPD) a bénéficié de deux développements majeurs qui l'ont propulsé au devant de la scène politique canadienne et québécoise. Sans conteste, le premier changement fut la victoire historique du NPD aux élections fédérales du 2 mai 2011, elle qui a permis l'élection de 103 députés au plan pancanadien, dont 59 au Québec. Il s'agissait là d'un revirement spectaculaire et inattendu, tout autant inespéré pour les troupes du NPD. Ce tsunami néo-démocrate a bousculé toutes les données de la mouvance des partis politiques fédéraux depuis 1961. À cette occasion, le NPD, sous la direction de Jack Layton, a surtout brisé l'impasse dans laquelle il se trouvait enfermé au Québec depuis sa fondation. Considérant l'histoire de ce parti depuis 1961, cette « vague orange » en territoire québécois a relégué à un fait d'importance mineure les relatifs succès déjà remportés par Ed Broadbent en 1988². En deuxième lieu, survenant à la suite du triste décès de Jack Layton qui a ému et secoué tout le Canada, le deuxième développement capital s'est produit le 24 mars 2012 par l'élection de Thomas Mulcair à la tête du NPD. La victoire de ce dernier a d'ailleurs été acquise après une très longue course à la direction et un congrès décisionnel tout autant interminable. Cet autre développement est aussi sans précédent. Pour une première fois dans l'histoire du NPD, un Québécois a été élu chef du parti fédéral. Cette nouvelle dynamique percutante, sous réserve de remplir certaines conditions déterminantes, rend plus vraisemblable la perspective de formation d'un gouvernement du NPD à Ottawa. De la victoire du 2 mai 2011 à la désignation de

Thomas Mulcair au poste de chef du NPD, d'aucuns n'ont hésité à parler de l'ouverture d'une nouvelle ère pour le NPD au Canada et au Québec³.

À la lumière de tous ces nouveaux développements et des aléas de son cheminement historique au Canada et au Québec, peut-on véritablement parler d'une nouvelle époque pour le NPD? D'un changement programmatique au sein du NPD qui aurait pour effet de changer radicalement ses positions sur la question nationale québécoise et la place du Québec au sein du Canada? Ses avancées récentes lui permettront-elles de sortir définitivement de la position relativement marginale à laquelle il a été si longtemps confiné? Pourra-t-il maintenir sa nouvelle base au Québec tout en l'élargissant dans d'autres provinces et en rebâtissant dans les autres où il a subi des reculs? Voilà autant de questions incontournables.

Le présent texte a précisément pour objectif de situer et de caractériser le développement du Nouveau Parti démocratique sur la scène politique canadienne et québécoise depuis sa fondation, tout particulièrement depuis l'entrée en scène de Jack Layton. Il vise tout autant à cibler les forces et les faiblesses de ce parti : comprendre les échecs répétés du NPD au Québec depuis sa fondation, saisir ses avancées et ses reculs ailleurs au Canada, décortiquer les tenants et aboutissants de sa victoire aux élections fédérales du 2 mai 2011. En effectuant une telle mise en évidence de ce casse-tête, il devient possible de saisir le positionnement stratégique de ce parti au moment présent, au Québec et au Canada dans son ensemble.

Le texte introduit d'abord à ces deux changements percutants qui ont secoué le Canada tout entier depuis 2011 : la percée historique du NPD aux élections fédérales du 2 mai 2011 et la désignation de Thomas Mulcair à la tête de ce parti en mars 2012. Il fournit ensuite une analyse du cheminement historique du parti au Canada comme au Québec de façon à bien cibler les contours de la problématique en cause. Ce document chemine enfin sur les grands défis posés pour le NPD dans cette toute nouvelle période qui s'ouvre, autant en fonction du Canada anglais qu'en relation avec la question nationale québécoise.

I. DE LA « VAGUE ORANGE » À L'EXPLOIT DE THOMAS MULCAIR

Le soir du 2 mai 2011, la surprise fut totale. L'élection de 59 députés néo-démocrates en territoire québécois a défié toutes les prédictions et surtout la tendance lourde qui a caractérisé l'histoire du NPD au Québec. Un parti dont les racines et la base militante étaient minuscules est soudainement sorti vainqueur du scrutin. L'étonnement a bientôt fait place aux interrogations. À quels facteurs attribuer cette percée orange au Québec? Les Québécois étaient-ils soudainement devenus des partisans néo-démocrates après avoir boudé ce parti pendant 50 ans? Étaient-ils vraiment informés du programme de ce parti? Le NPD avait-il changé de bout en

bout ses positions sur la question québécoise ? À quels facteurs attribuer cette victoire inattendue ? C'est pourquoi une analyse de cet événement spectaculaire s'impose avant toute chose. Le décès de Jack Layton, la course au leadership et la victoire de Thomas Mulcair complèteront cette analyse et fourniront une compréhension du positionnement stratégique du NPD au stade présent.

Le contexte qui mène à l'élection fédérale du 2 mai 2011 est tout à fait exceptionnel. À la veille de l'élection, trois phénomènes distincts s'arrient à la faveur du NPD, de manière simultanée et de façon tout à fait unique, un peu comme un phénomène d'alignement de planètes rarissime. Du jamais vu depuis l'année 1961, moment où le NPD a pris son envol en Canada.

Ces trois paramètres sont les suivants : de l'un, la rancœur contre les conservateurs, particulièrement prononcée depuis l'élection fédérale de 2008, atteint un sommet sans précédent au Québec en 2011 ; de l'autre, l'affaiblissement des appuis du Parti libéral au Québec, en baisse quasi constante après 1982, devient si extrême que même sa base électorale francophone tombe à plat ; enfin, fait aussi inattendu, le Bloc québécois s'apprête à mener une campagne faiblarde, stratégiquement erronée et tactiquement mal orientée, ce qui lui fera perdre une large part de ses appuis. Ces trois facteurs réunis permettront au NPD dirigé par Jack Layton, lui qui a gagné le cœur des Québécois, de remporter une victoire phénoménale.

Une puissante grogne anti-conservatrice

À la veille de l'élection fédérale du 2 mai 2011, l'opposition contre les conservateurs est particulièrement marquée au Québec dans la mesure où les positions du gouvernement conservateur heurtent de front plusieurs principes et valeurs partagées par la population québécoise. Une panoplie d'orientations de ce gouvernement nourrissent l'opposition : les orientations ultra-conservatrices de ce gouvernement sur la peine mort, l'avortement, le mariage entre conjoints de même sexe et d'autres enjeux sociaux où les Québécois se positionnent de manière tout à fait opposée ; son mépris envers les médias et la culture, une orientation si clairement démontrée lors de l'élection générale de 2008 alors que le gouvernement Harper a coupé dans le financement des grands événements culturels et les programmes de promotion de la culture à l'étranger, affectant grandement la communauté artistique québécoise⁴ ; la gouvernance de type bonapartiste de ce gouvernement faisant en sorte que les décisions et les interventions publiques des ministres sont de plus en plus contrôlées par le bureau du Conseil privé et que le Parlement est de plus en plus marginalisé⁵ ; les trois prorogations des travaux du Parlement ayant été décré-

tées dans une courte période d'une année et demie; le rattachement aux milieux financiers et pétroliers; la poursuite de la guerre en Afghanistan; sans oublier les influences intégristes et évangélistes primant dans l'engagement de certains députés et ministres conservateurs.

De manière assez évidente, ce qui se produit le 2 mai 2011 au Québec, c'est d'abord et avant tout une manifestation d'opposition extrêmement tranchée contre le gouvernement de Stephen Harper⁶. Cette gigantesque vague de protestation contre les conservateurs se révèle aussi unique, tout à fait propre au Québec. Aucune autre province n'est à ce moment touchée par un tel mouvement de rejet des conservateurs. L'explication globale des résultats au Québec doit donc référer d'abord à ce phénomène sans précédent. Les Québécois voulaient plus que tous les autres, d'un bout à l'autre du Canada, se débarrasser du gouvernement conservateur. Ils ne voulaient pas simplement «bloquer» la perspective d'un gouvernement conservateur majoritaire, comme s'en réclamait le Bloc québécois, mais bien s'en défaire. Telle est l'aspiration latente qui sommeille à la veille des élections du 2 mai mais dont on a pu percevoir toute l'ampleur que dans le dernier droit de la campagne électorale. Le 2 mai, le fait que le Parti conservateur ne recueille que 16,5 % des voix exprimées au Québec et n'y remporte que 5 sièges en est une démonstration on ne peut plus claire. Voilà la première source du tsunami orange qui déferlera au Québec en cette journée du 2 mai 2011.

L'effondrement du PLC

La deuxième explication de cette percée victorieuse du NPD est à trouver dans le niveau d'affaiblissement sans précédent des assises du PLC au Québec. Le score désastreux du PLC aux élections du 2 mai 2011 s'inscrit dans un processus d'affaiblissement de ses appuis depuis 1982, année du «coup de force constitutionnel» du gouvernement Trudeau contre le Québec. Cette pente descendante s'est évidemment accentuée après le scandale des commandites. D'élection en election, le PLC a vu ses appuis s'effondrer peu à peu chez les Québécois francophones, sauf à l'élection du 27 novembre 2000 où ils avaient rebondi à 35 %⁷. Le 2 mai 2011, pour une première fois dans l'histoire du Canada, le PLC recueille moins de 10 % des voix chez les Québécois francophones. Cela représente un fait historique majeur, sans précédent. Cet effondrement du support électoral dans le camp libéral fait en sorte que sa clientèle traditionnelle lui glisse entre les doigts au profit du NPD. Pour une bonne part d'entre eux, les francophones fédéralistes anciennement soudés à ce parti quittent le bateau. Ils empruntent la voie néo-démocrate, accompagnés dans ce mouvement par les minorités ethnoculturelles. En 2011, ces communautés passent en masse du côté du NPD. Les victoires surprenantes du NPD

dans les circonscriptions de LaSalle-Émard et Laval-les Îles, deux circonscriptions caractérisées par une diversité culturelle imposante et si longtemps dominées par les libéraux, sont des illustrations parmi d'autres de ce phénomène⁸. Ainsi, le 2 mai, cette percée du NPD dans les anciens châteaux forts du PLC au Québec permet au NPD de dépasser l'ancien record de 54 sièges établi par le Bloc québécois en 1993 et 2004. Plusieurs circonscriptions ravies par les néo-démocrates n'étaient pas à la portée du Bloc aux cours des élections passées.

Une stratégie perdante pour le Bloc

La troisième source de l'explication de la vague orange renvoie à l'orientation élaborée, la stratégie déployée et la tactique utilisée par le Bloc québécois en cours de campagne, une orientation et une stratégie qui lui ont été fatales. Dès le début de la campagne, en articulant presque exclusivement son discours sur le slogan *Parlons Québec* et sur la prétention que le Bloc était le seul capable de bloquer la formation d'un gouvernement conservateur majoritaire à Ottawa, le parti fait fausse route. En cette campagne électorale fédérale de 2011, la perspective pour les conservateurs de former un gouvernement majoritaire ne se joue d'ailleurs pas au Québec. Elle se trame plutôt en Ontario. Cette province s'avère alors la plaque tournante menant à un tel gouvernement majoritaire, les conservateurs pressant le pas en périphérie de Toronto⁹.

De surcroît, l'argument appelant à simplement «bloquer» l'adversaire conservateur ne peut convaincre les Québécois hésitants, souverainistes ou pas. Surtout, elle ne peut pas permettre la mise en valeur de l'utilité constructive du Bloc à Ottawa, question qui suscite tant de questionnements et qui est bientôt récupérée sans gêne par le NPD. L'organisation néo-démocrate, Jack Layton en tête, répète sur toutes les tribunes que le Bloc québécois, contrairement au NPD, ne peut pas espérer former le gouvernement à Ottawa alors même que la promotion de l'utilité du Bloc québécois à Ottawa pour la défense et la promotion des intérêts des Québécois n'est guère mise en valeur par les stratèges bloquistes. Elle a pourtant toujours été au cœur de ses discours et de ses actions de 1993 à 2011. Ce fut le cas lorsque le Bloc s'est positionné contre les reculs que la droite réformiste a voulu imposer à la Loi sur les jeunes contrevenants; lorsqu'il s'est battu en faveur de l'instauration de mesures anti-briseurs de grève dans le Code du travail fédéral; lorsqu'il a réussi à imposer les premières mesures de bonification du régime de l'assurance-emploi ou lorsqu'il est parvenu à faire débloquent le dossier des congés parentaux pour le Québec¹⁰. Ce ne sont là que quelques exemples de cette dimension «rentable» que le Bloc ne s'attelle pas à mettre en valeur en 2011. Cette facette «utile» du Bloc n'est donc pas du tout martelée pendant la cam-

pagne électorale, celui-ci se contentant de répéter un slogan creux qui n'appelle pas à l'action et qui ne permet pas de percevoir la « rentabilité » concrète du Bloc à la Chambre des communes.

Le NPD se trouve alors à profiter d'une occasion inouïe pour se présenter comme la principale force du changement capable d'*agir* à Ottawa, comme la seule alternative susceptible de battre les conservateurs (eux qui sont rejetés par les Québécois) et les libéraux (eux dont la popularité rase les bas-fonds). Le plus étonnant dans cette situation, c'est que le NPD réussit cet exploit alors même que la plate-forme électorale du NPD ne contient rien sur le Québec et qu'elle demeure largement inconnue du public; alors même que le parti persiste dans ses prises de position et conceptions centralisatrices de la fédération canadienne. Les orientations du NPD concernant le financement de certaines initiatives fédérales en santé pouvant empiéter sur les compétences des provinces expriment aussi ces vues centralisatrices. D'ailleurs, surpris lui-même par la montée de sa popularité, le NPD se voit obligé bientôt de ressortir la *Déclaration de Sherbrooke* de 2006 pour faire état de ses positions sur le Québec. Jack Layton gagne finalement le cœur des Québécois en mi-campagne. Lors du grand rassemblement néo-démocrate tenu au Théâtre Olympia, dans la circonscription de Gilles Duceppe, il appelle les Québécois à « travailler ensemble » pour bloquer et renverser le gouvernement conservateur¹¹. Ce moment est capital puisqu'il exprime le désir le plus profond d'une vaste majorité de Québécois. À compter de ce moment, le Bloc québécois ne peut que tourner en rond et ne jouer qu'un rôle défensif. Devant la charge du NPD qui se présente désormais comme une alternative pancanadienne capable de rivaliser avec les conservateurs et de faire changer les choses à Ottawa, le Bloc québécois est désormais pris de court et se fait dépasser lui-même par la vague anti-conservatrice, devenue « orange » à travers tout le territoire québécois. C'est alors que l'impensable se réalise. Le NPD, lui qui a continuellement été marginalisé au Québec depuis sa fondation, réussit à percer en prenant appui sur la popularité de son chef. Par sa personnalité avenante, enjouée et sympathique, Jack Layton parvient aussi à construire un lien d'ancrage et à gagner le cœur des Québécois. Il brise ainsi la domination du Bloc québécois et remporte une victoire impressionnante en obtenant 59 des 75 sièges que compte le Québec. La tactique privilégiée par le Bloc québécois en fin de campagne n'y peut rien. Les jeux sont déjà faits. Le repli sur le thème de la souveraineté et le recours à Jacques Parizeau se révèlent inappropriés. La sortie publique de Gérald Larose, un désastre. Le Bloc québécois est littéralement poussé dans les câbles.

Un changement de cap pour le NPD ?

Le 2 mai 2011, le NPD remporte donc 59 sièges au Québec et 103 à l'échelle pancanadienne. Cette performance du NPD s'avère tout un exploit, surtout au Québec. Cette « vague orange » s'est manifestée essentiellement au Québec. Dans le reste du Canada, le vote en faveur du NPD est resté stable dans certaines provinces ou a connu une certaine hausse dans d'autres (comme en Ontario, en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve-Labrador) sans qu'il soit possible de parler de poussée remarquable du vote néo-démocrate.

Le NPD a-t-il fondamentalement changé ses positions sur le Québec ? Rien n'est moins sûr. À l'occasion du débat des chefs, Jack Layton a confirmé qu'il s'est officiellement rallié à la « loi sur la clarté référendaire », une mesure législative pilotée par Stéphane Dion à la suite du référendum de 1995. Une loi totalement contraire à la Déclaration de Sherbrooke¹². De plus, une autre position erratique du NPD sur la question québécoise est révélée par la position du parti sur le projet hydroélectrique du Bas-Churchill piloté par le gouvernement terre-neuvien qu'Ottawa s'apprête à financer. Par une motion unanime votée à l'Assemblée nationale le 6 avril, le Québec a dénoncé cette aide d'Ottawa dans un domaine de compétence provinciale. Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, réprouve simultanément cette décision et exige, en contrepartie, que sa province obtienne le même financement que les Terre-Neuviens. Quant à lui, dès le 16 avril et en pleine campagne électorale, le NPD décide d'appuyer ouvertement la décision d'Ottawa, visiblement pour des motifs électoraux¹³. Dans ce dossier, le NPD s'avère ainsi encore plus centralisateur que le gouvernement ontarien.

Ces quelques gestes posés démontrent que le NPD n'a pas tout à fait modifié son attitude face au Québec relativement à son droit à l'autodétermination et quant à la nature des rapports qu'il entend privilégier au sein de l'État fédéral en matière de partage des compétences. Les résultats des élections du 2 mai 2011 ne lèvent donc pas le doute quant à l'orientation du NPD sur la question québécoise. Quant à la plate-forme du NPD, peu de Québécois en étaient vraiment avertis, ignorant aussi pour la plupart ce que pouvait bien contenir la *Déclaration de Sherbrooke*.

Qui plus est, les événements qui suivent cette victoire historique de cette formation au Québec viennent raviver les inquiétudes, notamment à l'occasion du congrès du NPD tenu à Vancouver à la mi-juin 2011. Aucune résolution concernant la question québécoise n'y est présentée alors que le Québec a fourni plus de la moitié de la députation du NPD. Aucune déclaration, même à titre d'intentions générales, n'est présentée aux délégués. Le NPD, en cours de campagne, a pourtant martelé la référence à la *Déclaration de Sherbrooke* reconnaissant le Québec comme nation et son droit à

l'autodétermination. Nulle concrétisation de cette reconnaissance ne se profile au cours de ce congrès malgré l'adoption d'une résolution réclamant l'établissement d'une nouvelle relation de « nation à nation » avec les peuples autochtones¹⁴. Le même questionnement resurgit lorsque le parti, aux antipodes des conclusions du congrès de fondation de 1961, ressuscite bientôt la vieille étiquette « nationale » pour dénommer les instances de l'organisation. La désignation de Nycole Turmel au titre de présidente du caucus « national » du parti (plutôt que « fédéral ») rappelle aussitôt de douloureux souvenirs en relation avec la question nationale québécoise¹⁵.

Le décès de Jack Layton, la course au leadership et les faux pas du NPD

Au mois d'août, l'annonce du deuxième cancer et le décès de Jack Layton qui a tant attristé le Canada tout entier entraînent un intermède obligé dans le parcours du NPD, y compris sur cette délicate question québécoise. Au moment de son décès, un déluge de témoignages de sympathie et de reconnaissance déferle à travers le Canada et le Québec. Dans l'histoire du parti, aucun chef n'a gagné de manière aussi nette le cœur des Canadiens et des Québécois. Même pas le légendaire Tommy Douglas, fondateur du parti. Après que Nycole Turmel eut été désignée au poste de chef par intérim, selon les volontés de Jack Layton, la course au leadership à la direction ne tarde pas à prendre son envol. Deux jours seulement après la cérémonie funéraire du 27 août tenue au Roy Thompson Hall, le président du parti et ancien bras droit de Jack Layton, Bryan Topp, annonce publiquement son intention de se présenter candidat à la direction du parti, ce qu'il officialisera le 12 septembre¹⁶. Peu à peu, jusqu'au mois de novembre, un total de neuf candidats se lancent dans la course, dont Thomas Mulcair, artisan avec Jack Layton de la vague orange au Québec. Sept d'entre eux se rendront jusqu'à la fin du processus¹⁷. Le 24 mars 2012, au terme de cette interminable campagne au leadership du NPD, Thomas Mulcair l'emporte avec une majorité de 57,2 % des voix.

Pendant cette période d'automne 2011 et d'hiver 2012 marquée par la course au leadership, malgré sa jeune députation, le NPD réussit tout de même à mener de bonnes batailles à la Chambre des communes : l'obstruction parlementaire (« filibuster ») de plus de deux jours pour contrer l'adoption d'une loi spéciale (C-6) brimant les droits de négociation des travailleurs de Postes Canada¹⁸ ; la dénonciation de la nomination d'Angelo Persichilli, unilingue anglophone, au poste de Directeur des communications du premier ministre¹⁹ ; les tirs groupés de la députation néo-démocrate dans le dossier des appels trompeurs (« robocalls ») utilisés massivement par le Parti conservateur pendant la campagne électorale de 2011 ; la présentation d'un projet de loi visant un tant soit peu à protéger

le poids du Québec face au projet de reconfiguration des circonscriptions électorales au Canada; enfin, la défense des travailleurs de l'entreprise AVEOS (sous-traitant d'Air Canada) congédiés sauvagement à la vieille du congrès au leadership.

Toutefois, pendant cette période de transition, de nouveaux soubresauts secouent le NPD sur la question québécoise. Ils surviennent malgré les déclarations de principe déjà avancées par Jack Layton et désormais soutenues par Thomas Mulcair en faveur de la reconnaissance de la nation québécoise et de la défense des intérêts du Québec²⁰. Reconnaissons que le NPD a de prime abord exprimé une certaine sensibilité envers les aspirations des Québécois. Sur la question des écoles-passerelles, Thomas Mulcair a dénoncé à plusieurs occasions l'institutionnalisation de ces mécanismes de contournement des principes de la loi 101 au Québec. Il le réaffirmera dans son discours de présentation au congrès à la chefferie, le 23 mars 2012. Cependant, le NPD multiplie les faux pas. Bien qu'il soit impossible d'entrer dans tous les détails de ces dossiers, soulignons certains glissements du NPD :

- 1) l'incohérence de l'action du NPD dans le dossier de la nomination de Michael Moldaver, juge unilingue à la Cour suprême tout comme en ce qui concerne la désignation de Michael Ferguson à la fonction de Vérificateur général du Canada; dans le cas du juge Moldaver, la consternation est d'autant plus criante que le député néo-démocrate Joe Comartin s'est joint au consensus du comité des cinq députés chargé de soumettre la liste des candidatures au gouvernement Harper²¹;
- 2) les hésitations du NPD à maintenir le registre des armes à feu (controverse déjà soulevée pendant la campagne électorale de 2011); quelques députés du NPD appuient toujours la mesure des conservateurs à l'effet d'abolir ce registre, rompant ainsi avec la position unanime de l'Assemblée nationale et de la vaste majorité de la population québécoise;
- 3) l'abandon par le NPD du chantier naval de la Davie à Lévis dans le cadre du processus d'attribution des contrats de construction de navires au compte du gouvernement fédéral (projet de 30G\$ étalé sur 30 ans);
- 4) la présentation d'un projet de loi faiblard visant la protection de la langue française dans les entreprises de juridiction fédérale, le dernier article du projet permettant une exemption des dispositions de la loi pour toute entreprise par simple décision discrétionnaire du gouvernement fédéral²²;

5) les insinuations de Roméo Saganash, candidat à la chefferie, remettant en question la règle du « 50 % + 1 » en cas de référendum sur la souveraineté au Québec tout en invoquant la partition éventuelle du territoire en cas de réalisation de la souveraineté²³;

6) la faible détermination du NPD dans la bataille contre le projet de loi C-10, le parti devenant la cible des observateurs à cause de la timidité de ses interventions dans la défense de la position québécoise en ce qui concerne le régime pénal pour les adolescents²⁴;

7) les positions conciliantes du NPD sur le virage monarchiste du gouvernement Harper ainsi que son hésitation à revendiquer une réelle laïcité de l'État²⁵.

À compter du mois de novembre 2012, ces faux pas entraînent leur contrepartie dans les sondages. Dès le 22 novembre, les signes avant-coureurs d'une baisse des appuis du NPD sont annoncés par un sondage Léger Marketing indiquant que les intentions de vote en faveur du NPD auraient baissé de 43 % à 37 % par référence aux résultats des élections du 2 mai 2011²⁶. À l'inverse, celles en faveur du Bloc québécois indiquent une remontée des appuis avec un score de 27 %. À la mi-janvier 2012, un sondage CROP souligne aussi cette baisse descendante des appuis en accordant 29 % des intentions de vote au NPD²⁷. Le 30 janvier, un autre sondage Léger Marketing accorde 28 % des intentions de vote au NPD contre 27 % au Bloc, 22 % aux libéraux et 15 % aux conservateurs²⁸. Enfin, le 11 mars, pour une première fois après les élections du 2 mai, un autre sondage de Léger Marketing accorde un avantage au Bloc sur le NPD avec 31 % des intentions de vote contre 27 % au NPD, 22 % aux libéraux et 14 % aux conservateurs. Sans qu'ils ne présagent de la suite des choses, ces changements dans l'humeur de l'électorat reflètent évidemment une certaine tendance du moment, une déception face aux performances du NPD sous la direction intérimaire de Nycole Turmel et dans le contexte de la course au leadership. Le Bloc québécois, dont plusieurs observateurs déclaraient sans discernement la mort depuis le 2 mai 2011, envoie alors déjà des signes révélateurs d'une remontée dans les intentions de vote des Québécois. Le Parti libéral dirigé par Bob Rae connaît également, dans les circonstances, un certain regain de vigueur.

Plus fondamentalement, les difficultés du NPD à marier les aspirations nationales du Québec avec ses propres orientations et ses préoccupations pancanadiennes reflètent encore le dilemme historique rencontré par ce parti en territoire québécois. Le poids de l'histoire est toujours là. Il n'y a bien sûr aucun déterminisme entre l'héritage du NPD sur la question nationale québécoise et son cheminement dans la présente période, les

processus n'étant pas figés mais plutôt inscrits dans un processus dialectique. Bien que le parti soit toujours demeuré fédéraliste après 2003, l'impulsion donnée par Jack Layton et Thomas Mulcair a permis plusieurs ajustements. Certains correctifs ont été apportés aux orientations dans le sens d'un rapprochement avec le Québec. Mais les difficultés demeurent palpables.

Pour être en mesure de comprendre les racines de ces blocages, il importe donc de saisir les aléas du NPD depuis sa fondation, ses multiples ratés et échecs, les diverses crises qu'il a dû traverser en relation avec la question nationale québécoise. Les prochaines parties du texte sont donc consacrées à cette tâche tout en veillant à mettre en lumière le développement parallèle du NPD au Canada anglais, une trajectoire largement méconnue au Québec. Cette connaissance est essentielle à une compréhension politique d'ensemble de ce parti. Les parties suivantes du texte sont complétées par une synthèse analytique situant la nouvelle ère Mulcair dans le contexte présent au Canada et au Québec.

II. LA FONDATION DU NPD : AUX RACINES DU DILEMME QUÉBÉCOIS

Le processus de fondation du NPD, s'échelonnant de 1958 à 1961, fournit un éclairage fort révélateur à propos de ce parcours semé d'embûches que traversera bientôt le parti sur la question québécoise. Rappelons que la création du NPD est essentiellement le produit d'une rupture entre le mouvement syndical canadien et les deux grands partis fédéraux, libéral et conservateur. À la fin des années 1950, cette aspiration est bien réelle au Canada comme au Québec. À l'occasion de la Fête du travail de septembre 1957, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Roger Provost, appelle lui-même à l'action politique directe en déclarant que c'est en étant candidats au Parlement que les travailleurs du Québec pourront parvenir à préserver leur droit d'association²⁹.

Dans les rangs du mouvement syndical, d'un bout à l'autre du Canada, ce désir d'une action politique indépendante s'exprime fortement et aboutit à la résolution d'avril 1958 du Congrès du travail du Canada (CTC) visant à constituer un nouveau parti du travail faisant la lutte aux conservateurs et aux libéraux. À son deuxième congrès biennal³⁰, le CTC décide d'emboîter le pas à l'action politique et de travailler à la fondation d'un « Nouveau Parti » au Canada. Ce geste de rupture face aux vieux partis est donc lancé par le CTC en association avec le Cooperative Commonwealth Federation (CCF). Cette décision s'appuie sur un contexte politique, économique et social qui milite en faveur de l'émergence d'un tel parti : macarthysme, récession, fronde des gouvernements contre le mouvement syndical et les droits des travailleurs, grèves notoires et dureté des relations de travail. Le déclin du CCF concourt également à cette décision. Ce

parti fondé en 1933 dans l'Ouest canadien est miné par la faiblesse du nombre de ses adhérents, par ses liens fragiles avec le mouvement syndical et une débâcle électorale certaine. Au Québec, sa situation est encore moins reluisante. En 1955, à l'occasion de son congrès, la section québécoise du CCF a pris le nom de « Parti social-démocratique » (PSD). Cette décision de franciser son appellation, à la demande de Thérèse Casgrain, n'a toutefois pas changé la situation de fait qui a toujours été celle du CCF au Québec : un parti minuscule, largement inconnu, constitué majoritairement d'anglophones, fermé aux aspirations nationales du peuple québécois et n'entretenant presque pas de liens avec les syndicats. Cet héritage fait que le PSD n'a jamais été en mesure de prendre racine au Québec³¹. Coupé du Québec, en déclin dans le reste du Canada, le CCF-PSD ne peut alors être considéré par le mouvement syndical canadien comme une alternative politique valable pour faire face aux conservateurs et aux libéraux. Conséquemment, tous ces éléments réunis incitent le Congrès du travail du Canada à opter pour la création d'un Nouveau Parti.

Dès le congrès du CTC du mois d'avril 1958 est créé le « Comité national du Nouveau Parti ». C'est ce comité qui coordonne le processus de fondation du parti. Au Canada anglais, en Colombie Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, le Nouveau Parti connaît une lancée très forte et s'appuie fortement sur les syndicats. Au Québec, la situation est plus complexe. Le Nouveau Parti entreprend sa construction dans un contexte d'affirmation des aspirations nationales du peuple québécois avec lesquelles les dirigeants de la nouvelle formation politique fédérale en construction doivent composer. D'ailleurs, c'est en 1960 que le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) prend son essor au Québec et développe de forts appuis, parmi la jeunesse notamment. Dès le départ, pour ce nouveau parti social-démocrate voulant pratiquer une politique différente des « vieux partis » au Canada et désirant se construire au Québec, la question posée en 1960 est à peu près la suivante : le Nouveau Parti se rapprochera-t-il du Québec ? Reconnaîtra-t-il l'existence du peuple québécois ? Épousera-t-il ses aspirations ? Se fera-t-il le défenseur de ses droits, de sa culture et de ses revendications linguistiques ? Voilà autant de dilemmes centraux auxquels le NPD aura à faire face au cours de ses premières années d'existence et qui auront beaucoup d'impacts sur son développement, tout particulièrement au Québec.

Entre-temps, le Nouveau Parti connaît des progrès substantiels au Québec au cours de son processus de fondation. Plusieurs intellectuels et personnalités du mouvement syndical joignent ses rangs, dont Marcel Rioux, Michel Chartrand et Fernand Daoust. En 1958, les 450 délégués au Congrès de la Fédération des travailleurs du Québec livrent un appui unanime à la fondation de cette nouvelle force politique. Toutefois, il y a ombrage au tableau. La Confédération des travailleurs catholiques du

Canada (l'ancêtre de la CSN) décide de ne pas emboîter le pas et soutient une position dite de « neutralité ». Cette décision affaiblit d'autant le coup d'envoi du Nouveau Parti. Malgré tout, le Nouveau Parti au Québec compte déjà 10 000 membres en mai 1961, ce qui est un départ intéressant³². Mais il reste que la division du mouvement syndical québécois quant à l'appui à donner au NPD représente un obstacle important dans le processus de développement ultérieur de la nouvelle formation politique. Néanmoins, ce départ remarqué du NPD atteste d'une réelle tradition politique ouvrière au Québec, elle qui s'était déjà exprimée depuis les années 1940, notamment au sein de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ).

D'autre part, au cours des derniers mois qui précèdent la fondation du Nouveau Parti démocratique, le débat sur la question nationale québécoise secoue déjà la nouvelle formation et devient un indicateur des difficultés, des déchirements et des problèmes que rencontrera ultérieurement le NPD au Québec. Le débat sur le programme et les statuts du Nouveau Parti est d'ailleurs marqué par des dissensions. À l'ouverture des années 1960 au Québec, de plus en plus d'intellectuels commencent à intervenir pour la reconnaissance de l'existence du peuple québécois et de son droit à l'autodétermination, voire même pour l'indépendance du Québec. Contre les Pierre-Elliott Trudeau et Jacques Hébert qui soutiennent qu'il n'existe qu'une seule « nation canadienne », de plus en plus d'intellectuels s'interposent et défendent, dans le contexte du moment, ce qu'il a été convenu d'appeler « la thèse des deux nations ». À cette date, la question nationale autochtone n'est pas encore au centre des préoccupations et du débat politique.

Ce bouillonnement d'idées sur la question nationale québécoise connaît donc un prolongement dans le cadre des débats préparatoires à la fondation du Nouveau Parti. Au congrès de fondation du mois d'août 1961, plusieurs « clubs » du Nouveau Parti au Québec ainsi que les délégués du Québec présents s'opposent à l'orientation privilégiée par la direction fédérale dans le programme et les statuts du parti. Celle-ci prend la défense du fédéralisme canadien et ne reconnaît l'existence que d'une seule « nation canadienne ». À l'opposé, les délégués du Québec réclament la reconnaissance du principe de l'existence de « deux nations » au Canada. Au moment du congrès de fondation, la délégation du Québec dirigée par Michel Chartrand mène la charge en proposant de changer toutes les appellations des instances du parti et d'adopter le qualificatif « fédéral » en remplacement du terme « national ». On exige ainsi que l'exécutif du parti devienne un « exécutif fédéral » et non « national », que le bureau national devienne aussi « fédéral », tout comme le congrès. Bien que les débats se révèlent très corsés³³, cette première bataille des Québécois au sein du NPD naissant est finalement gagnée le 3 août. Le principe des deux nations

est finalement reconnu dans les statuts du parti. Toutefois, il s'agit d'une victoire partielle car elle ne connaît pas de traduction réelle et convaincante dans le programme du parti. Ce programme de 1961 déclare en effet que « c'est à juste titre que les Canadiens sont fiers du Canada en tant que nation »³⁴. On y ajoute être conscients du fait « que les Canadiens d'origine française font un usage fréquent et légitime du mot nation pour désigner le Canada français ». Toutefois, le programme ne retient pas vraiment cette formule des deux nations en stipulant qu'il est du devoir du NPD de « fonder l'unité canadienne sur la reconnaissance et le respect du caractère biculturel du Canada ». On conclut donc ici par une reconnaissance du caractère « biculturel » du Canada et non par une reconnaissance explicite de l'existence de deux nations. Par ailleurs, le programme du NPD naissant « proclame formellement sa foi » envers le fédéralisme.

En définitive, ce premier et solide affrontement au congrès de fondation annonce une perpétuelle confrontation au sein du NPD sur la question nationale québécoise générée par un refus obstiné et répété de la direction fédérale du parti de reconnaître et de se porter à la défense des aspirations nationales du peuple québécois. C'est le cas tout au cours des années 1960, mais aussi pour la période s'échelonnant des années 1970 aux années 2000.

En août 1961, le Nouveau Parti est donc fondé au plan fédéral. Son appellation devient le « Nouveau Parti démocratique ». Mais le défi pour lui est de devenir un parti de masse capable de rivaliser avec les deux grands partis fédéraux, au Canada anglais ainsi qu'au Québec.

III. CONSOLIDATIONS ET EMBÛCHES AU CANADA ANGLAIS

Après 1961, le NPD connaît un indéniable développement au Canada anglais, tout particulièrement dans certaines provinces. Le NPD est d'abord devenu un parti de masse fortement enraciné au sein des grandes organisations syndicales. Il y a trouvé des appuis organisationnels, militants et financiers. Selon une tradition héritée du Labour Party britannique, sa base militante se développe progressivement et en large partie comme résultante de cette affiliation directe des syndicats. Peu à peu, le NPD devient une force qui cherche à secouer la domination des partis conservateur et libéral.

Pour bien saisir son développement, on doit distinguer l'impact que le NPD connaît sur le plan fédéral de celui qu'il a eu dans les provinces où il est devenu une force politique imposante. On pense ici à la Colombie-Britannique, à la Saskatchewan, au Manitoba, à l'Ontario ainsi qu'aux provinces maritimes. Ce survol analytique couvre la période 1961-2011.

Sur la scène fédérale

Au plan fédéral, dans ce long processus de consolidation, le NPD connaît des hauts et des bas. Le NPD mène peu à peu la bataille pour s'imposer comme tiers parti et devenir un parti d'opposition avec lequel les deux grands partis traditionnels devraient composer. Les années 1960 servent d'abord et avant tout à établir les assises du parti. La participation du NPD aux élections fédérales de 1962 et 1963 représente une phase d'expérimentation et d'adaptation où la principale carte maîtresse du parti demeure le prestige de Tommy Douglas. Les résultats à ces deux élections sont plutôt modestes : 13,4 % des voix et 19 sièges en 1962 ; 13,10 % des voix et 17 sièges en 1963. Au Québec, au cours de la période s'étalant de 1961 à 1965, le NPD ne parvient pas à décoller, ni même à mettre sur pied une section provinciale du parti. Cette difficulté est à comprendre en lien avec les déchirements qui s'expriment déjà dans ses rangs au sujet de la question nationale québécoise alors que les dirigeants du NPD au Québec tentent tant bien que mal de se sortir de cette situation déstabilisante³⁵. En 1962, le NPD ne recueille que 4,39 % du suffrage exprimé au Québec et ne connaît qu'une petite progression en 1963 avec 7,13 % des voix.

Au cours des années 1970 et 1980, la progression des appuis suit tout autant un parcours lent et irrégulier. Pendant toute cette période, en considérant les suffrages obtenus et les sièges remportés, le NPD recueille son meilleur score en 1988 alors qu'il tente très fortement de se relancer sur la scène québécoise sous la direction d'Ed Broadbent et grâce à l'initiative prise par Jean-Paul Harney³⁶. Au plan pancanadien, le NPD recueille 20,38 % des votes valides et parvient même à atteindre les 43 sièges ; au Québec, il réussit à obtenir 13,96 % des suffrages. Ce résultat québécois de 1988 représente une situation jamais vue. Toutefois, au cours des années 1990, le NPD perd une large part de son impact et de l'influence qu'il a développée en 1987-1988. Quelques développements permettent de comprendre ce revirement. À compter de 1987, le Parti réformiste d'une part et le Bloc québécois d'autre part viennent changer la dynamique de la lutte des partis sur la scène politique fédérale. Dans l'Ouest, tout en s'appuyant sur un programme ultra conservateur, le Parti réformiste réussit à canaliser une partie du vote par une stratégie fortement populiste auprès des agriculteurs et des classes populaires. De plus, à compter de 1990, l'expérience du gouvernement néo-démocrate de Bob Rae en Ontario, un gouvernement multipliant les déceptions chez sa propre base électorale, aide à sa façon la cause du Parti réformiste qui se présente comme un nouveau choix alternatif au Canada anglais. Au Québec, le Bloc québécois réussit pour sa part à galvaniser le vote populaire et progressiste à la suite de l'échec de l'Accord du Lac Meech. Cette percée du Bloc québécois est aussi favorisée par le fait que le NPD fédéral a tourné le dos aux demandes du

Québec au cours du sprint final des négociations menées en 1989 et 1990 sur ce projet d'accord. Cette orientation lui bloque toute perspective de récolter des dividendes au Québec d'autant plus que les orientations du Bloc québécois s'inscrivent elles-mêmes selon une orientation largement social-démocrate.

Dans ce contexte, à l'élection fédérale de 1993, le NPD voit même ses appuis électoraux au plan pancanadien s'effondrer au niveau le plus bas de son histoire, soit 6,9 %. Ce résultat s'avère un score encore plus faible que celui obtenu lors de la première élection fédérale à laquelle il avait participé en juin 1962 (13,4 %) alors qu'il amorçait à peine son développement. En 1993, le NPD ne récolte que neuf sièges sur 295 : aucun siège au Manitoba et non plus en Ontario, tout comme dans les Maritimes. Au Québec, les appuis du NPD s'affaissent à un maigre 1,6 % du vote populaire, une baisse de 12,3 % par rapport à l'élection fédérale de 1988. Ces piètres résultats au Québec sont à mettre en relation avec les échecs des accords de Meech et de Charlottetown. Le NPD en subit les contrecoups alors même que le Bloc québécois réussit un exploit en récoltant 54 sièges au Québec. Un véritable « tremblement de terre » secoue alors le Canada, selon l'expression des politologues Carty, Cross et Young, reprise aussi par Réjean Pelletier³⁷.

Toutefois, le NPD connaît une légère remontée à l'occasion de l'élection fédérale de 1997. Dans les Prairies, le NPD réussit à récupérer quelques sièges, soit cinq en Saskatchewan et quatre au Manitoba. Surtout, pour une première fois de son histoire, il effectue une percée significative dans les Maritimes, tout particulièrement en Nouvelle-Écosse (six sièges) et au Nouveau-Brunswick (deux sièges). Le fougueux député ouvrier Yvon Godin, soutenu par le peuple acadien, est élu pour une première fois dans la circonscription d'Acadie-Bathurst. Il sera d'ailleurs en mesure de répéter cet exploit à cinq autres reprises jusqu'en 2011. L'analyse de ce changement dans les Maritimes en 1997, en Nouvelle-Écosse comme au Nouveau-Brunswick, doit être effectuée en lien avec l'insatisfaction montante survenue chez les pêcheurs et chez les autres travailleurs de cette industrie de la pêche. Les salariés de ce secteur d'emploi ont été frappés de plein fouet par le gouvernement Chrétien qui, en 1997, a procédé à l'abolition de l'ancien programme d'assurance-chômage et son remplacement par celui de l'assurance-emploi dans le cadre des mesures financières instaurées pour réduire le déficit budgétaire du gouvernement fédéral. Ce nouveau régime instauré en 1997 est devenu beaucoup plus restrictif pour l'obtention de prestations en cas de perte d'emploi. Ce changement radical a tout particulièrement renforcé la précarité et l'appauvrissement des travailleurs du secteur de pêches. Les éléments d'insatisfaction deviennent multiples : la dégradation des conditions de vie ; la fermeture de plusieurs usines dans ce secteur ; le développement du chômage et de la pauvreté ;

un nombre de plus en plus important de travailleurs jetés littéralement dans les rangs de l'aide sociale. Aux élections fédérales de 1997, le NPD profite donc de ce nouveau contexte et élargit ainsi ses bases sociales. D'ores et déjà, au plan de la représentation à la Chambre des Communes, le NPD ne peut plus être considéré comme un parti confiné à l'Ouest canadien. Les Maritimes sont donc désormais à la portée du NPD. Voilà le changement qualitatif exprimé par l'élection de 1997 en ce qui concerne le NPD. Toutefois, les autres faiblesses du NPD ressortent de façon criante. Même si le NPD a recueilli quatre sièges en Saskatchewan et cinq au Manitoba cette année-là, il ne parvient pas à faire élire un seul député en Ontario. Le Québec est toujours pour lui le désert complet. Au total, le NPD obtient 21 sièges et seulement 11,04 % des voix au plan pancanadien³⁸.

Aux élections du 27 novembre 2000, le NPD obtient des résultats encore plus désastreux. Au total, il ne recueille que 8,5 % des voix à l'échelle canadienne, son deuxième résultat le plus faible après celui de 1993. La série noire du NPD poursuit donc son cours. Il n'obtient qu'un seul siège en Ontario tout en étant encore limité à une portion congrue dans l'Ouest canadien où le NPD est lui-même bousculé par la montée de l'Alliance canadienne qui a pris la relève du Parti réformiste à compter de l'an 2000. Il n'obtient que cinq sièges dans l'Ouest (deux au Manitoba, deux en Saskatchewan et un seul en Colombie-Britannique). Au Québec, c'est le désastre avec seulement 1,80 % des voix³⁹.

De cette période particulière s'étendant de 1989 à l'an 2000, on doit conclure que le NPD s'est enlisé et a rencontré de plus en plus de difficultés à conserver ses appuis dans l'Ouest canadien et même en Ontario. Cette période, au cours de laquelle Audrey McLaughlin et Alexa McDonough ont tour à tour dirigé le NPD, s'est avéré une des pires de son histoire en termes de résultats électoraux. Les Maritimes ont toutefois fait exception puisque le NPD y a effectué une légère percée à compter de 1997. Pendant toutes ces années, le NPD est bousculé dans l'Ouest canadien et en Ontario par la montée du Parti réformiste et de l'Alliance canadienne.

Au début des années 2000, à la veille de la venue de Jack Layton à la tête du NPD, ce parti demeure coincé dans un véritable borbier, incapable de se sortir d'une certaine marginalité et d'un rôle de tiers parti. Il lui manque notamment une occasion fertile qui lui permettrait d'obtenir des gains substantiels en Ontario et surtout une percée significative au Québec.

Dans le cadre de cette crise de leadership que traverse le NPD au cours de cette période plutôt sombre de son histoire, Jack Layton décide finalement de poser sa candidature à l'ouverture de la course au leadership qui s'ouvre à l'été 2002. Il prend cette décision même s'il n'est pas député. Personnalité connue, il a été conseiller municipal à Toronto et président de la Fédération canadienne des municipalités tout en étant très

impliqué dans de multiples causes environnementales. Au total, six candidats se lancent dans la course⁴⁰. En cours de campagne, Jack Layton se démarque notamment des autres candidats provenant du Canada anglais en obtenant l'appui de l'aile gauche du parti, en particulier la *Nouvelle initiative politique* pilotée par Svend Robinson. Il gagne aussi le support de l'aile syndicale (qui ne lui était pas acquise d'avance) et manifeste une certaine ouverture envers le Québec⁴¹. Il possède par ailleurs des qualités personnelles indéniables : une capacité à rassembler les divers courants autour de lui, un tempérament positif, un dynamisme et une ouverture à la discussion clairement manifestée. Jack Layton remporte donc une victoire éclatante en janvier 2003 avec 53 % des voix. Une nouvelle période de l'histoire du NPD commence donc avec sa désignation à la tête du NPD.

Jack Layton dirige tout d'abord son parti en fonction des élections fédérales de 2004, 2006 et 2008. Une certaine correction à la hausse des performances du NPD se manifeste bel et bien en comparaison aux résultats décevants obtenus de 1993 à 2000. En 2004, le NPD obtient 15,70 % des voix à l'échelle canadienne pour 19 sièges, 17,50 % en 2006 avec 29 sièges et 18,20 % en 2008 pour 37 sièges. Layton ne réussit toutefois pas à battre le record de voix obtenues par Ed Broadbent en 1988 (20,38 % des voix et 43 sièges). Au Québec, au fil de ces trois mêmes élections fédérales, les suffrages en faveur du NPD connaissent une certaine montée : ils passent de 4,60 % en 2004, à 7,50 % en 2006 et à 12,20 % en 2008. Bref, une progression clairement observée, tout particulièrement entre l'élection de 2006 et celle de 2008⁴². En 2008, le NPD élit pour la première fois un député dans une circonscription québécoise à l'occasion d'une élection générale. Il s'agit de Thomas Mulcair dans la circonscription d'Outremont, lui qui avait déjà été élu lors d'une élection partielle tenue le 18 septembre 2007 avec 47,5 % des voix. Toutefois, les résultats dans l'Ouest canadien demeurent mitigés, sauf en Colombie-Britannique où le NPD connaît un score amélioré en 2008. En Ontario, les résultats ne sont pas encore probants.

De 2003 à 2011, le parcours de Jack Layton à titre de chef du NPD est marqué par des hauts et des bas. La période des gouvernements minoritaires de Paul Martin et Stephen Harper est pleine de rebondissements et de situations inattendues. Le NPD, tout comme le Bloc québécois, est entraîné dans cette mouvance qui amène notamment ces deux partis, en décembre 2008, à entrevoir la perspective de formation d'un gouvernement de coalition avec les Libéraux, projet qui échoue à cause de la prorogation des travaux de la Chambre des communes imposée par le premier ministre Stephen Harper. Bien qu'il tente de s'affirmer davantage sur la scène fédérale, le NPD s'enferme dans un certain nombre de contradictions en lien avec la question québécoise, entre autres en ce qui concerne la loi sur la clarté référendaire (Loi C-20). La décision du caucus fédéral d'appuyer cette législation met à rude épreuve la résolution adoptée au

congrès fédéral du NPD en 1999 reconnaissant le peuple québécois et son droit de décider librement de son propre avenir. Le contrecoup est palpable. Le Québec n'est donc pas encore à la portée du NPD. Le Bloc québécois y règne toujours avec force.

Tout compte fait, de 1961 à 2011, on peut retenir que le NPD, ne réussissant jamais à arracher une forte proportion de sièges en Ontario et étant privé d'assises solides au Québec, n'a pas été en mesure de se mettre en position de force au plan fédéral et de devenir une formation suffisamment menaçante lui permettant de former le gouvernement à Ottawa. En quelque sorte, jusqu'aux élections du 2 mai 2011, le NPD a toujours été contraint de jouer le rôle de second violon.

De province en province, la bataille au Canada anglais

De 1961 à 2011, le NPD profite d'un développement inégal d'une province à l'autre. Il connaît divers épisodes, allant de fortes vagues de popularité à d'autres phases marquées par des reculs importants. La mise en lumière de ces performances permet de cibler les défis auxquels le NPD fait face au plan pancanadien.

Les années 1960-1970 : enracinement et victoires

Au cours des années 1960 et 1970, le NPD connaît une période de développement et d'enracinement au Canada anglais. C'est au tournant des années 1970 que le NPD effectue ses premières percées importantes sur le plan électoral, notamment au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique où il est appelé à former le gouvernement à plusieurs reprises. Au Manitoba, dirigé par son nouveau chef Ed Schreyer, le NPD connaît des premières victoires aux élections de 1969 et 1973. En 1969, le NPD remporte 38,1 % des voix et 28 sièges ; en 1973, 42 % des voix et 31 sièges⁴³. Il se maintient au pouvoir jusqu'aux élections du 11 octobre 1977. Pour sa première période de succès électoraux et de gouvernance, le NPD aura donc conservé le pouvoir pendant huit ans dans cette province. En Saskatchewan, avec Allan Blakeney à sa tête, le NPD remporte trois élections générales consécutives ! Les élections de 1971 marquent une entrée en force avec 55,2 % des voix et 45 sièges. En 1975, le NPD répète son exploit avec 40 % des voix et 39 sièges. Il renouvelle encore une fois cette victoire en 1978 avec 47,5 % des voix et 44 sièges. Parallèlement, en Colombie-Britannique, le NPD gagne les élections de 1972 avec 39 % des voix et 38 sièges mais ce premier gouvernement néo-démocrate dirigé par le populiste Dave Barrett n'est pas en mesure de renouveler son mandat⁴⁴. En 1975, il subit une débâcle devant le Crédit social. Battu d'abord en Colombie-Britannique en 1975, au Manitoba en 1977 et finalement en Saskatchewan

en 1982 (après 11 ans de pouvoir ininterrompu), le NPD connaît une période de recul au tournant des années 1980. Les conservateurs du Manitoba et de la Saskatchewan ainsi que les créditistes de Colombie-Britannique réussissent à renverser la tendance exprimée quelques années plus tôt. Ces expériences de gouvernements conservateurs durent quelques années et confirment en territoire canadien une tendance qui s'exprime déjà en Europe et aux États-Unis où un vent de droite se manifeste. Le gouvernement Thatcher s'installe en Grande-Bretagne de même que le Parti républicain dirigé par Ronald Reagan aux États-Unis. De plus, le gouvernement d'Helmut Kohl accède bientôt au pouvoir en Allemagne fédérale. La vague néolibérale bat évidemment son plein un peu partout dans le monde. Toutefois, contrairement à certaines idées reçues, la social-démocratie ne plie pas l'échine pour autant, ni au Canada ni au plan européen⁴⁵.

Les années 1980 : résister à la vague néolibérale

C'est ainsi que dans l'Ouest canadien, au cours des années 1980, malgré la vague néolibérale dominante, le NPD réussit à tenir le coup. Il demeure un parti d'importance et se porte à nouveau à la conquête du pouvoir. Au Manitoba, le NPD remporte les élections en 1981. À l'élection générale de 1986, il renouvelle l'exploit et se maintient au pouvoir jusqu'en 1988⁴⁶, moment où le gouvernement d'Howard Pawley est battu par les conservateurs dirigés par Gary Filmon. En Saskatchewan, même s'il ne réussit pas encore à revenir au pouvoir, le NPD d'Allan Blakeney confirme une remontée de ses appuis populaires aux élections de 1986 en récoltant une majorité des voix, soit 45,02 % contre 44,61 % au Parti conservateur⁴⁷. Toutefois, le caractère non-proportionnel du mode de scrutin lui joue un vilain tour puisque les conservateurs obtiennent 38 sièges contre 25 pour les néo-démocrates. En Colombie-Britannique, face à la longue domination des créditistes dans la province qui s'est étendue de 1975 à 1986 sous la gouverne de Bill Bennet, le NPD tente de refaire surface. Le 22 octobre 1986, aux élections de Colombie-Britannique, les créditistes, désormais dirigés par Bill Vander Zalm, sont reportés au pouvoir. Mais le NPD maintient ses positions. Malgré une légère baisse dans le pourcentage des voix obtenues, il protège ses acquis en récoltant 42,06 % des voix. Il conserve donc dans cette province une force relativement intacte. Le NPD s'appuie encore fortement sur les organisations syndicales qui ont été la cible privilégiée du gouvernement créditiste après 1983. En définitive, dans plusieurs provinces du Canada anglais, des signes de renforcement se manifestent pour le NPD, surtout en 1985 et 1986. La performance du NPD y est notable tant en Saskatchewan, au Manitoba qu'en Colombie-Britannique. Il serait exagéré de comparer ce regain de popularité à la montée qu'a

connue le NPD au début des années 1970, alors que ce parti a remporté successivement trois élections provinciales, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Après tout, comme l'explique le politologue Alan Whitehorn, à la fin des années 1980, il ne reste plus aucun gouvernement provincial néo-démocrate au Canada⁴⁸.

*Les années 1990-2000 : remontée dans l'Ouest,
nouvelles percées dans l'Est*

Après des années difficiles dans des provinces qui lui étaient plutôt favorables, le NPD remonte la pente au cours des années 1990. La remontée est manifeste en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Manitoba. Mais elle est aussi accompagnée d'une percée en Ontario et d'une solide progression en Nouvelle-Écosse.

Dans le cas de la Saskatchewan, l'année 1991 permet au NPD de reprendre le pouvoir grâce à une victoire étincelante lui fournissant 51,05 % des voix et 56 sièges. Il renverse ainsi le gouvernement conservateur de Grant Devine qui est l'objet d'une puissante grogne populaire suscitée tout particulièrement par un projet de refonte de la fonction publique de la province (« Far share Saskatchewan »). Le NPD est désormais dirigé par Roy Romanow. Celui-ci réussit à gagner les élections à trois reprises et à conserver le pouvoir pendant 10 ans. En 2001, Lorne Calvert prend la relève de Romanow et complète la séquence de victoires néo-démocrates en 2003, bien que plus difficilement. Lorne Calvert exerce le pouvoir jusqu'en 2007. Le 7 novembre 2007, c'est le Saskatchewan Party, parti nationaliste conservateur, qui s'empare du pouvoir avec 50,92 % des voix. Ce parti a progressivement supplanté le Parti progressiste-conservateur dans la province depuis 1999 comme force politique de droite. En Colombie-Britannique, en octobre 1991, le NPD met fin au règne du gouvernement créditiste de Bill Van der Zalm à qui Rita Johnson a succédé en avril de la même année. Le parti renouvelle cette victoire en 1996 jusqu'en 2001. Pendant cette période, le gouvernement néo-démocrate est dirigé par quatre premiers ministres successifs : Michael Harcourt de 1991 à 1996, lui-même éclaboussé par un scandale en fin de mandat ; Glen Clark de 1996 à 1999, lui aussi écarté à cause d'allégations en lien avec certaines irrégularités ; et enfin, Dan Miller de 1999 à 2000 et Ujjal Dosanjh de 2000 à 2001. C'est alors qu'une ère libérale toute vouée aux grands crédos du néolibéralisme commence avec le gouvernement de Gordon Campbell. Au Manitoba, il faut attendre plus longtemps avant que les néo-démocrates ne puissent escompter reprendre le pouvoir. Désormais dirigé par Gary Doer, le NPD remporte les élections du 21 septembre 1999 avec 44,23 % des suffrages. Il parvient même à répéter l'exploit à deux autres reprises ; d'abord aux élections du 3 juin 2003 grâce à 49,22 % des voix puis

à celles du 22 mai 2007 avec 47,73 %. Gary Doer quitte finalement son poste de premier ministre en 2009 et accepte une offre du gouvernement Harper à l'effet d'occuper le poste d'ambassadeur du Canada à Washington.

Au début des années 1990, un exploit étonnant du NPD survient en Ontario. Dans un contexte de récession, la déroute du gouvernement libéral de David Peterson mène à la victoire du NPD aux élections ontariennes du 6 septembre 1990. Le NPD remporte alors 37,6 % des voix et 74 sièges, contre 32,4 % des voix et 36 sièges aux libéraux, sans oublier 23,5 % des voix et 20 sièges aux conservateurs. L'expérience du gouvernement néo-démocrate de Bob Rae devient dès lors probablement l'une des plus controversées de tous les épisodes de gouvernements sociaux-démocrates depuis les années 1970. Cette expérience a été d'ailleurs analysée en 1995 dans le cadre d'un ouvrage intitulé *La social-démocratie en cette fin de siècle/Late, Twentieth-Century Social Democracy*⁴⁹. Deux contributions de cet ouvrage écrit en collaboration offrent un éclairage intéressant sur le cheminement du gouvernement néo-démocrate de Bob Rae jusqu'en 1995. Bien que le gouvernement Rae ait commencé son mandat avec un programme ambitieux, celui-ci concentre ensuite ses efforts dans la lutte contre le déficit, dans la mise en place d'une politique d'austérité et de coupures dans les services publics. Le cheminement de ce gouvernement et de ses législations, allant du bill 40 au bill 48, révèle une rupture avec ses orientations social-démocrates et met bien en lumière les contradictions dans lesquelles s'est embourbé le gouvernement de Bob Rae. En bout de ligne, le mouvement syndical, allié traditionnel du NPD, se dresse finalement contre le gouvernement néo-démocrate. En 1995, l'échec est inévitable. Les syndicats prennent leur distance face au gouvernement de Bob Rae tandis que le monde des affaires, qui n'a jamais été sympathique à la cause du NPD, mène une virulente croisade contre lui. Le gouvernement néo-démocrate est conséquemment isolé. Il est battu à plate couture par les conservateurs de Mike Harris. Ce revers essuyé par le NPD en Ontario est probablement le plus cuisant subi par un gouvernement néo-démocrate depuis la fondation du parti. Les contrecoups sont inévitables. Au cours de la période qui suit, le NPD est refoulé à une position de tiers parti dans la province. Il recule déjà à 17 sièges aux élections ontariennes de 1995, à 9 en 1999 et à seulement 7 en 2003. Aux élections du 10 octobre 2007, le NPD effectue une toute petite remontée en récoltant 16,8 % des voix et un total de 10 sièges. Mais c'est peu en regard de la victoire de 1990. Signalons que de 1996 à 2009, période peu reluisante, le NPD-Ontario fut dirigé par Howard Hampton.

Malgré tout, les espoirs du NPD ne s'estompent pas tout à fait au cours des années suivantes. Dans l'Ouest canadien, le NPD parvient toujours à former encore le gouvernement. Toutefois, la plus grande surprise néo-démocrate de ces années 1990-2000 surgit de la Nouvelle-Écosse.

Parmi toutes les performances du NPD réalisées au Canada anglais pendant cette période, l'une des plus éclatantes est sans nul doute la percée effectuée aux élections dans cette province en mars 1998. La détérioration de la situation socio-économique, la gronde dans le secteur des pêches, les reculs imposés dans le programme d'assurance-emploi, tous ces facteurs poussent littéralement le NPD à l'avant-scène dans cette province. Le 24 mars 1998, le NPD recueille 34,7 % des voix contre 35,3 % pour les libéraux⁵⁰. Il y fait élire 19 députés, à égalité avec les libéraux tandis que les conservateurs sont limités à 14 sièges. La performance du NPD à ces élections de 1998 suit de très près la précédente percée néo-démocrate aux élections fédérales de juin 1997. Ce parti y a fait élire six députés dans cette province, un sommet inégalé quant à ses performances au plan fédéral depuis 1961. À la suite des élections de 1998 dans la province, un gouvernement libéral très minoritaire prend le pouvoir mais celui-ci est renversé à l'été 1999, ce qui entraîne la convocation de nouvelles élections générales pour le 27 juillet 1999. À cette occasion, le NPD récolte seulement 11 sièges mais ce léger repli ne l'empêche pas de reprendre son élan en 2003 (15 sièges) et en 2006 (20 sièges contre 23 pour les conservateurs). Le NPD se rapproche ainsi très sérieusement du pouvoir. L'exploit survient finalement aux élections de juin 2009. Le NPD recueille 45,24 % des voix (contre 27,20 % pour les libéraux et 24,54 % pour les conservateurs). Il s'empare de 31 sièges et forme ainsi un gouvernement majoritaire dirigé par Darell Dexter.

Au terme des années 1990-2000, le NPD a réussi une certaine remontée dans l'Ouest canadien, tout particulièrement au Manitoba où il demeure au pouvoir sans interruption de 1999 à 2011⁵¹.

IV. UNE SUITE ININTERROMPUE D'ÉCHECS DU NPD AU QUÉBEC

Si le NPD, malgré des hauts et des bas, est parvenu à devenir un parti de masse au Canada anglais, voire même à s'emparer du pouvoir à plusieurs occasions dans des provinces différentes, en particulier dans l'Ouest canadien et en Ontario, il n'en est évidemment pas de même au Québec. La trajectoire du NPD au Québec a été jalonnée d'impasses et d'échecs.

Sur l'essentiel, la question nationale est devenue le chemin de Damas du NPD au Québec. Jamais il n'est parvenu à l'assumer, à épouser les aspirations nationales des Québécois. Le NPD est demeuré fermé à toute ouverture sur ce terrain. Comme toutes ces années, de 1961 à 2011, ont été le terrain d'affirmation de ces aspirations, le NPD est donc demeuré coupé de toute base de masse au Québec. Un bref survol de ce cheminement permet d'y voir plus clair. Il permet de mieux saisir la nature du débat au sein du NPD sur la place du Québec au sein du Canada, sur le dilemme qui le déchire et les obstacles qu'il doit surmonter dans la phase présente de son développement.

Déchirements et blocages à répétition

Les premières années de développement du NPD au Québec, après le fameux débat sur la reconnaissance de « deux nations » au congrès de fondation, sont déjà marquées par des déchirements internes. La direction fédérale maintient sa position fédéraliste et ses membres multiplient les déclarations qui reflètent, en sens inverse des discussions du congrès de fondation sur les statuts, une non-reconnaissance de l'existence du peuple québécois et de la légitimité de ses aspirations. Cette situation et l'action des nationalistes au sein de la section québécoise mènent à l'éclatement de l'organisation québécoise en deux organisations séparées : d'un côté, le Parti socialiste du Québec n'agissant qu'en territoire québécois ; et de l'autre, le NPD-Québec demeurant associé au NPD fédéral. Le PSQ survit jusqu'en 1968, année de sa dissolution au profit du Parti québécois naissant. Pour sa part, le NPD-Québec en construction sort affaibli de cette crise. Toutefois, au congrès fédéral du NPD en 1963, les délégués du Québec réussissent à faire reconnaître le principe de l'autonomie provinciale pour le Québec.

Les années qui suivent sont marquées par plusieurs tentatives ratées de relance du NPD au Québec. D'abord par Robert Cliche, de 1965 à 1968, qui a peine à faire prévaloir au sein du parti fédéral la reconnaissance d'un « statut particulier » pour le Québec en opposition à une conception d'une vision centralisée de la fédération canadienne défendue notamment par Charles Taylor. Par la suite, en 1971, Raymond Laliberté, lui-même ex-président de la Centrale des enseignants du Québec, se heurte aux positions de la direction fédérale du NPD sur la question québécoise. La période 1971-1972 est d'ailleurs marquée par une nouvelle crise. Le NPD-Québec tente vainement de faire reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination. Au congrès fédéral de 1971, la délégation québécoise est battue et l'affrontement entre l'aile québécoise et l'aile fédérale se poursuit jusqu'à l'élection fédérale de 1972. Le NPD-Québec est secoué par cette crise et son chef démissionne. Par la suite, Henri-François Gautrin prend la direction du parti. Mais le NPD ne réussit pas, sous sa gouverne, à prendre son envol. En novembre 1976, la participation du NPD-RMS aux élections québécoises de 1976, s'inscrivant en sens contraire des aspirations nationales des Québécois qui tendent à se ranger derrière le Parti québécois, ne rapporte rien de bon et ce, même si la formation néo-démocrate se prononce en faveur du droit à l'autodétermination des Québécois et la perspective de la convocation d'une assemblée constituante au Québec. Malgré tout, le NPD-Québec tente de faire prévaloir la question nationale québécoise au congrès fédéral du parti de 1977. De nouveaux affrontements surviennent alors sur la question du droit des Québécois à choisir leur propre avenir sans contrainte. Au congrès de Winnipeg tenu peu de

temps après la victoire du Parti québécois de novembre 1976, la direction du parti fédéral refuse d'appuyer une résolution présentée par la délégation québécoise demandant que le NPD reconnaisse le droit à l'autodétermination du Québec. Les délégués du Québec y sont fustigés par David Lewis. Qui plus est, en février 1979, le caucus du NPD à la Chambre des communes appuie la loi C-9 soumise par le gouvernement Trudeau. Cette loi permet au gouvernement fédéral de recourir à un référendum « canadien » en matière constitutionnelle dans l'éventualité d'un référendum qui menacerait l'édifice politique fédéral. Aux Communes, le jeune député néo-démocrate de Broadview, Bob Rae, déclare appuyer cette loi « parce que les anglophones et les immigrants du Québec sont sérieusement menacés »⁵².

Pis encore, à l'occasion du référendum québécois de 1980, le parti fédéral se range derrière le camp fédéraliste du NON et s'isole fortement au Québec. Deux représentants du NPD participent au comité organisateur du regroupement Pro-Canada : Lorne Nystrom, député de la Saskatchewan et Henri-François Gautrin du Québec⁵³. Le NPD participe ensuite activement aux activités de ce comité Pro-Canada dans le but de battre l'option du OUI au référendum de mai 1980. En 1982, le NPD appuie sub-séquemment le coup de force constitutionnel du gouvernement Trudeau. Le premier ministre Howard Pawley et son ministre de la Justice, Roy Romanow, sont à la table de négociation aux côtés de Pierre-Elliott Trudeau. À l'exception des députés Svend Robinson et Jim Manly de la Colombie-Britannique⁵⁴, tous les députés fédéraux du NPD votent en faveur de la Loi constitutionnelle de 1982. En concédant son appui au projet constitutionnel de Pierre-Elliott Trudeau qui, contre le consentement du Québec, vise à centraliser encore davantage les compétences de l'État fédéral canadien, diminuer celles du Québec et affaiblir les prérogatives de la loi 101, le chef du NPD, Ed Broadbent, déclare : « Nous aurons probablement la meilleure charte des droits de l'hémisphère occidental, une formule d'amendement souhaitable, une constitution que la grande majorité des citoyens endossent avec fierté »⁵⁵.

Pourtant, la Loi constitutionnelle de 1982 a renforcé l'intrusion de l'État fédéral dans les compétences du Québec, notamment dans les domaines de l'éducation, de la mobilité de la main-d'œuvre et des ressources non renouvelables. Ce faisant, la compétence législative de l'Assemblée nationale a été diminuée. Elle n'a pas non plus répondu aux demandes traditionnelles du Québec dans les champs des communications, de la culture et du droit familial. Le renforcement du caractère centralisé de la fédération est aussi révélé par la nouvelle formule de modification de la constitution qui évacue tout droit de veto pour le Québec. Pour sa part, la « meilleure charte des droits de l'hémisphère occidental » est clairement conçue de manière à faire voler en éclats plusieurs dispositions de la loi 101. Elle

contient aussi deux clauses dérogatoires générales (articles 1 et 33) qui permettent aux deux paliers de gouvernement de contourner ou limiter l'exercice des droits et libertés. L'énumération des droits est aussi limitative, les droits collectifs étant réduits à une portion congrue. Elle ne reconnaît pas non plus l'existence de la nation québécoise et de ses droits inhérents, léguant plutôt à l'autorité fédérale le devoir de maintenir et de promouvoir le multiculturalisme (article 27). En cette période charnière de 1982, l'apologie du changement constitutionnel de 1982 faite par Ed Broadbent s'inscrit donc diamétralement aux antipodes des attentes du Québec.

Cette séquence des années 1970-1982 est donc assez troublante pour le NPD au Québec. À sa décharge, on doit toutefois lui reconnaître son opposition à l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre en 1970.

D'un espoir de relance à l'irruption de nouvelles contradictions

Malgré tous les revers subis au Québec, une nouvelle tentative de reconstruction du NPD est entreprise par Jean-Paul Harney en 1985. Il s'agit de la plus sérieuse de l'histoire du NPD après sa fondation, du moins jusqu'en 2011. Le NPD-Québec tente alors une nouvelle relance dans un contexte de désertion de la base militante et social-démocrate du Parti québécois et d'effondrement de son support électoral. De 1981 à 1985, le gouvernement du Parti québécois y est allé de coupures massives dans les programmes sociaux, la santé et l'éducation, elles-mêmes doublées de multiples lois spéciales contre le mouvement syndical. Dans un tel contexte, le NPD tente de nouveau sa chance⁵⁶. Dans son effort de reconstruction, le NPD atteint un effectif d'environ 3 500 membres en 1987⁵⁷, puis 16 000 à la veille de l'élection fédérale de 1988. Sous la pression du NPD-Québec, le congrès fédéral du mois de mars 1987 effectue aussi un tout petit pas en direction du Québec. Bien que l'aile québécoise du parti exige bien davantage, le congrès fédéral reconnaît le « caractère unique » du Québec, notamment en considération de sa langue et sa culture⁵⁸. Ce qui demeure toutefois bien peu et surtout moins que ce que la délégation québécoise demandait.

Le NPD fédéral reconnaît au Québec un droit de veto pour tout changement aux institutions fédérales affectant la langue et la culture française et accepte d'entrevoir des dispositions constitutionnelles dans le but de protéger les droits de la majorité française du Québec tout en respectant les droits de la minorité anglophone⁵⁹. Parallèlement, l'organisation québécoise dénonce le coup de force constitutionnel de 1982, défend le droit à l'autodétermination du Québec et appelle à la convocation d'une assemblée constituante permettant au peuple québécois d'exercer sa souveraineté. À l'occasion de l'élection fédérale de 1988, bénéficiant de l'appui de

la FTQ et profitant de l'affaïssement de la popularité du Parti québécois, le NPD-Québec parvient à obtenir le meilleur score de son histoire avant 2011. Toutefois, postérieurement à cette tentative de relance de 1987-1988, le virage ultra-fédéraliste de la direction fédérale du parti resurgit rapidement et vient tout gâcher. C'est notamment le cas à l'occasion de la dernière phase des pourparlers sur l'entente du Lac Meech alors que le NPD vient saboter toute possibilité pour lui de sortir de son impasse perpétuelle au Québec. Dans le dernier droit de la négociation de cet accord, le NPD invoque l'insuffisance du projet d'accord quant à la reconnaissance des droits des autochtones et ceux des femmes pour justifier son opposition. Pourtant, les quatre conférences constitutionnelles sur la question autochtone ayant été tenues au Canada de 1982 à 1987 ont déjà abouti à un échec tandis que la négociation entourant la conclusion de l'Accord du Lac Meech concerne spécifiquement le Québec. Audrey MacLaughlin, Gary Doer, Tony Penikett, Bob White (des TUA), Paul Cappon (du NPD-Québec) et la plupart des dirigeants du NPD, y compris Ed Broadbent, appellent bientôt à un rejet de l'Accord du Lac Meech⁶⁰. Pour sa part, Roy Romanow y est opposé dès le départ, craignant que la reconnaissance de la notion de « société distincte » pour le Québec puisse lui permettre de se soustraire de la Charte canadienne des droits et libertés⁶¹.

C'est ainsi que l'Accord du Lac Meech subit l'assaut du NPD. Un accord qui, il faut bien le dire, demandait bien peu pour le Québec et était jugé trop minimaliste par une large proportion des Québécois. Le congrès du NPD du mois de décembre 1989 se prononce formellement contre ledit accord. Enfin, à l'Assemblée législative du Manitoba, le député néo-démocrate Elijah Harper appelle lui-même à voter contre cette entente constitutionnelle. Il est appuyé par les libéraux de la province, dont Sharon Carstairs, et les conservateurs de Gary Filmon. Ajoutons que ce revirement de position de la part de la direction du NPD est aussi vérifié à l'occasion des débats sur l'Accord de Charlottetown. Les troupes du NPD au Canada anglais, notamment dans l'Ouest canadien, suivent le courant dominant au Canada et agissent de manière à faire échouer ce projet. Après ces événements, soit le changement de cap du NPD contre les deux accords de Meech et de Charlottetown, l'organisation et le support électoral du parti s'effondrent au Québec. Le NPD en est réduit à une peau de chagrin, d'autant plus qu'il fait face désormais à une poussée fulgurante du Bloc québécois. Comme si les positions prises par le NPD n'avaient pas été suffisamment dévastatrices au Québec, le NPD prend position encore une fois en faveur du camp du NON à l'occasion du référendum québécois de 1995. Il redevient une minuscule organisation sans impact, diminuée et reléguée à la marge de la vie politique.

Le seul élément réjouissant pour le NPD au cours de cette période trouble est sans nul doute l'élection de Phillip Edmonston sous la bannière

du NPD à l'élection partielle tenue dans la circonscription de Chambly en février 1990. Il s'agit du premier député néo-démocrate élu dans toute l'histoire du NPD au Québec. Avant lui, un transfuge conservateur (Robert Toupin) a rejoint les rangs du NPD en 1987 pour une période de temps très courte, avant de se rendre compte qu'il n'était pas à sa place. Personnage connu au Québec, porte-parole de l'Association pour la protection des automobilistes (APA), Phillip Edmonston s'oppose d'ailleurs à la position constitutionnelle de son propre parti⁶². Il est en faveur de l'Accord du Lac Meech et réussit contre vents et marées à obtenir un score impressionnant de 67,6 % des voix⁶³.

Au terme de ces années 1990, le sort misérable du NPD au Québec ne pouvait laisser ses dirigeants totalement indifférents. Par conséquent, en prévision du congrès du mois d'août 1999, un comité de travail est mis sur pied de manière à étudier la question et à proposer un plan d'action. Ledit comité élabore un document intitulé *Le Forum social-démocrate sur l'avenir du Canada*⁶⁴. Les délégués du congrès adoptent cette nouvelle orientation qui détonne par rapport à la position de fermeture néo-démocrate du passé. Sur l'essentiel, 40 ans après la fondation du parti, ce document reconnaît que les Québécois forment un « peuple » et que cette reconnaissance devrait être enchâssée dans la constitution; il prône également la mise en œuvre d'un fédéralisme « ouvert » par lequel l'élaboration des normes « nationales » en matière de programmes sociaux serait le résultat d'une « codécision » entre les provinces et le fédéral. Dans ce nouveau fédéralisme, dit asymétrique, le Québec pourrait obtenir le droit de retrait des programmes à coûts partagés, à condition toutefois de respecter les normes pancanadiennes établies dans le cadre des processus « codécisionnels ». Alexa McDonough reprendra plus tard cette idée⁶⁵. Elle soutiendra que le NPD devait exercer un leadership dans le domaine social tout en arguant que « personne ne s'oppose à ce que le fédéral dépense de l'argent pour l'éducation ou la santé » ! Il s'agit pourtant de domaines de compétence appartenant aux provinces. Elle expliquera plus tard que cette perspective de leadership social prônée par le NPD s'inspire de « l'entente sur l'union sociale » conclue en février 1999 et appuyée par le parti. Encore une fois, une entente pourtant carrément refusée par le Québec. Cette idée de leadership dans le domaine social, très forte au sein du NPD, rejoint d'ailleurs celle déjà exprimée par Bob Rae alors qu'il était premier ministre de l'Ontario. Dans un document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, il proposait déjà en 1991 que les grands programmes sociaux construits au Canada dans le cadre de l'État-providence (en santé, en éducation ou au plan de l'aide sociale) soient protégés par une « charte sociale » à être enchâssée dans la constitution. Elle aurait garanti à tous les Canadiens le droit de bénéficier des mêmes programmes sociaux. Comme on le voit ici, la traditionnelle position centralisatrice

du NPD en matière constitutionnelle, notamment en ce qui concerne les programmes sociaux, n'est donc pas remise en question par sa nouvelle position établie en 1999.

Par ailleurs, bien que cette nouvelle ouverture du NPD exprimée envers la reconnaissance du peuple québécois soit remarquée à son congrès de 1999⁶⁶, le NPD ne tarde pas à dévoiler au grand jour ses contradictions sur la question québécoise. Cette incohérence se manifeste en 1999-2000 lorsque le gouvernement Chrétien, inspiré par Stéphane Dion, élabore son tristement célèbre projet de loi sur la « clarté référendaire » (Loi C-20). Dans un premier temps, en accord avec l'esprit de la décision de 1999, le Conseil fédéral du NPD la rejette. Toutefois, au moment du vote en Chambre, le caucus du parti à Ottawa décide finalement de se ranger derrière la loi, contredisant ainsi l'orientation établie en Conseil fédéral⁶⁷. Au cours des années subséquentes, cette décision d'appuyer la loi sur la clarté référendaire provoque des dissensions au sein du parti, notamment au sein de l'aile québécoise. Parallèlement, les reculs manifestes du parti dans les autres provinces du Canada au cours des années 1990 nourrissent des insatisfactions et une grogne parmi la frange gauche et écologiste du NPD. Dans cette veine, au cours de l'année 2001, une nouvelle tendance naît au sein du parti, inspirée par les députés Svend Robinson et Libby Davies. Il s'agit de la Nouvelle Initiative Politique (NIP) qui s'efforce de convaincre les membres du NPD de la nécessité de saborder le NPD et de former une nouvelle formation politique au Canada de façon à rallier la nouvelle gauche écologiste, pacifiste et altermondialiste. Elle dénonce également la décision prise par la majorité des membres du caucus à l'effet d'appuyer « le projet de loi sur la clarté (C-20) en dépit de l'opposition sans équivoque du Conseil fédéral élu du NPD »⁶⁸. Se réclamant d'une trentaine d'associations de circonscription, de sections locales et d'aires-jeunesse de différentes provinces, la NIP concerte toutes ses actions en prévision de la tenue du congrès du NPD prévue à Winnipeg du 23 au 25 novembre 2001. Au moment du congrès, quelque 40 % des délégués votent en faveur de la résolution présentée par la NIP. Ce projet n'obtient donc pas l'assentiment d'une majorité de délégués. Malgré tout, ce débat remet en cause les orientations fondamentales du NPD et permet, dans les circonstances du moment, de mesurer la nature des griefs et des aspirations d'une large portion des membres du NPD, notamment chez les jeunes.

Au moment de la course au leadership de 2002, les divergences sur la question de la loi C-20 éclatent au grand jour à l'occasion du débat tenu en français entre les candidats qui aspirent devenir chef du parti⁶⁹. Ce débat en français a lieu le 27 octobre 2002, au Cégep du Vieux-Montréal. Sans grande surprise, le leader parlementaire du parti, Bill Blaikie, se porte évidemment à la défense de la décision du caucus fédéral⁷⁰. À l'opposé, Pierre

Ducasse (candidat québécois dans cette course à la direction) la dénonce et soutient qu'elle contrevient à l'orientation établie lors du congrès de 1999 alors que le NPD a reconnu l'existence du peuple québécois dans le cadre du Forum social-démocrate sur l'avenir du Canada. Il ajoute même que cette décision l'a tout simplement bousillée. Pour sa part, Jack Layton profite de l'occasion de ce débat pour effectuer une sortie décapante pour la direction du NPD. Contre toute attente, il abonde tout à fait dans le même sens que Pierre Ducasse. Disant comprendre très bien le caractère distinct du peuple québécois et vouloir respecter ses institutions, Jack Layton exprime alors sa ferme réprobation de cette décision prise par le caucus fédéral. « Ils ont fait une faute », explique-t-il. « Ils se sont trompés » et ont placé le parti dans une situation désastreuse au Québec.

En résumé, sur la question du Québec, le cheminement du NPD au cours des années 1990 est encore fait d'incohérences. Au plan du discours, le NPD se présente comme le grand ami du Québec. Il va même enfin jusqu'à reconnaître l'existence du peuple québécois en 1999. Toutefois, au premier rendez-vous important, soit celui concernant l'adoption de la loi sur la clarté référendaire, la direction du NPD manifeste encore une fois son incompréhension ainsi qu'une position de fermeture envers les droits du peuple québécois. Les contradictions du NPD sur cette question de la loi C-20, soulevées à l'occasion de cette course au leadership, ne manqueront pas de rebondir au cours des années subséquentes. Telle est la situation dans laquelle se trouve le NPD à la veille de cette course à la chefferie qui s'étend du mois de juin 2002 au mois de janvier 2003.

V. L'ENTRÉE EN SCÈNE DE JACK LAYTON

La période la plus étincelante de l'histoire du NPD s'ouvre précisément au sortir de cette période morose alors que l'organisation social-démocrate, tant au plan pancanadien qu'au Québec, est affaissée et incapable de se sortir de sa marginalisation comme tiers parti. Les résultats électoraux ne sont pas au rendez-vous, les effectifs s'estompent, le militantisme est miné par de multiples questionnements et tiraillements à l'interne; tandis que le Québec n'est pas à portée du vue, du moins pas encore. L'Ontario, la province la plus peuplée du Canada, demeure toujours un territoire non conquis pour le NPD. Il y demeure à la marge depuis la défaite de 1995. Dans l'Ouest canadien, le NPD a subi des reculs, secoué par la poussée néoconservatrice du Parti réformiste et de l'Alliance canadienne. La Saskatchewan est la province où le NPD subit les plus importants reculs⁷¹.

Deux changements notables auront bientôt pour effet de changer le destin du NPD au Canada. Ils se produisent au Canada à compter de 2002. Il s'agit d'abord de l'entrée en scène de Jack Layton dans la course au leadership du NPD de 2002-2003 qui le propulsera à la tête du parti, suivie de

la célèbre victoire du NPD au Québec à l'occasion de la « vague orange » qui a déferlé en territoire québécois aux élections fédérales du 2 mai 2011.

La course au leadership de 2002 et la victoire de Jack Layton

L'entrée en scène de Jack Layton lors de la campagne au leadership de 2003 est le premier fait marquant qui annonce un changement de destinée du NPD au Canada et au Québec. Cette campagne, s'amorçant en juin 2002, vise à remplacer Alexa MacDonough qui a convenu de tirer sa révérence dans un contexte d'insuccès du NPD. Jack Layton décide ainsi de se lancer dans cette course et annonce sa candidature le 22 juillet 2002. Au plan de ses idées, le candidat torontois se dédie à la cause environnementale⁷², au développement du transport en commun, à la lutte contre la pauvreté, à la défense des sans-abri, au développement du système de santé public ainsi qu'à la promotion des droits humains, dont ceux des femmes en particulier⁷³. Aussi, tel qu'expliqué précédemment, Jack Layton réprouve le fait que la Chambre des communes ait adopté la loi C-20 et que le caucus du NPD y ait donné son assentiment au détriment du Québec. Bien qu'il ait déjà occupé le poste de conseiller municipal à Toronto et celui de président de la Fédération canadienne des municipalités, Jack Layton est perçu comme un rival peu menaçant en début de campagne. Pour sa part, Bill Blaikie, qui s'est déjà lancé dans la course en juin, est en avance sur tous les autres candidats à cause de son positionnement au sein des instances du parti. C'est l'homme de l'appareil du parti. En bénéficiant de l'appui de la majorité du caucus et d'une grande proportion des dirigeants du parti à travers le Canada, le leader parlementaire du parti semble voguer vers la victoire. Toutefois, ces apparences sont trompeuses. Sur le terrain, plusieurs indices indiquent progressivement que Jack Layton s'apprête à doubler ses adversaires sur tous les aspects de la course. Sur quatre volets, cette percée tend à s'exprimer avec force et prépare le terrain à une victoire spectaculaire.

Première victoire personnelle

Considérant la récolte d'appuis et la collecte de fonds, le contraste est effarant entre la campagne Layton et celles des autres candidats. Jack Layton réussit d'abord à obtenir le support d'un nombre important de membres, de dirigeants locaux, d'associations, de syndicats, et même de quelques entreprises. Il bénéficie aussi des meilleurs appuis financiers au sein du parti. L'autre facteur jouant en faveur d'une victoire probable de Jack Layton, c'est l'Ontario. L'avantage du nouveau chef est d'avoir été un conseiller municipal connu et populaire, ce qui lui permet de bénéficier de larges appuis dans sa propre province. Des 82 000 membres

qui ont le droit de vote à ce congrès du NPD, environ 34 000 sont inscrits en Ontario. C'est là une donnée fondamentale qui sert évidemment le candidat torontois dans la mesure où la formule de suffrage universel des membres prévaut déjà partiellement au sein du NPD, bien qu'un contrôle de 25 % des voix par les affiliés syndicaux persiste encore selon les règles du parti. Sur un troisième plan, en gagnant l'appui de Svend Robinson et de Libby Davies, Jack Layton réussit à obtenir la sympathie de pans entiers de cette nouvelle gauche au sein du NPD qui, depuis 2001, cherche à imprimer à ce parti un cours plus écologiste, pacifiste et centré sur de nouvelles préoccupations sociales. Enfin, le dernier facteur à jouer dans la balance est l'appui d'Ed Broadbent, ancien chef au prestige incontestable.

Ce fameux congrès au leadership de janvier 2003 se termine donc par la célèbre victoire de Jack Layton⁷⁴. La campagne fructueuse menée par Jack Layton exprime la défaite de l'équipe de direction du NPD, elle qui est associée aux positions traditionnelles du parti et aux déboires des années 1990. La victoire de Jack Layton revêt d'ailleurs un caractère spectaculaire. Elle survient au premier tour de scrutin avec une majorité relativement écrasante de 53,5 % des voix. Jack Layton y rafle non seulement la majorité des votes des quelque 82 000 membres mais il gagne aussi la majorité des votes des affiliés syndicaux. Ce seul fait, en ce début d'année 2003, secoue tout l'appareil du parti. Tous les autres candidats à la chefferie sont donc rapidement déclassés, y compris Bill Blaikie, le candidat le plus en vue de l'aile parlementaire, l'homme de la haute direction du parti.

En définitive, au cours de cette campagne au leadership, Jack Layton s'est placé en situation de force. En menant une campagne énergique, en faisant preuve de leadership et d'une capacité d'intervention publique, en anglais et en français, Jack Layton s'est donc placé en position gagnante. En janvier 2003, il est désormais chef du NPD. En ce même congrès au leadership, le *Rapport du Groupe de travail sur le Québec* y est adopté. Ce groupe de travail a été formé par le Conseil fédéral du parti en mars 2002. Dans ce rapport, il est entre autres retenu que le Bureau fédéral du NPD travaille à la mise en œuvre d'un plan stratégique pour le Québec: en consacrant davantage d'argent dans cet effort, en embauchant et affectant davantage de personnel pour l'organisation québécoise, en organisant une tournée du chef en territoire québécois doublée d'une stratégie médiatique mettant en valeur le nouveau chef du NPD. Aussi, il est alors retenu que la section québécoise du NPD prépare un document vulgarisé réaffirmant les positions du NPD sur le Québec (ce qui deviendra la Déclaration de Sherbrooke de 2005⁷⁵).

Hésitations et revirements

L'année 2003 sert à Jack Layton à asseoir progressivement son leadership sur le parti. Il multiplie les sorties publiques, notamment au Québec. Dès l'été 2003, le NPD opte pour une opération de relance auprès des Québécois. Jack Layton se comporte d'ailleurs comme s'il était déjà en campagne électorale. Toutefois, les premiers résultats électoraux de l'ère Layton ne sont guère impressionnants. Au cours des quatre élections partielles tenues durant les années 2002 et 2003, le vote en faveur du NPD se résume à peu de chose. Aussi, le Bloc québécois occupe toujours le terrain tout en s'appropriant à effectuer une nouvelle victoire spectaculaire en 2004.

Bizarrement, ce qui ressort le plus clairement pendant cette période, ce sont les hésitations voire même les revirements du NPD et de Jack Layton sur la question québécoise. Au mois de mai 2004, Jack Layton réaffirme toujours son opposition à la loi C-20 (Loi sur la clarté référendaire) et promet même que le NPD, une fois au pouvoir, s'appliquerait à la faire retirer. «Je crois que la loi sur la clarté, explique-t-il, n'a pas contribué à promouvoir l'unité canadienne. C'était comme rapatrier la constitution sans l'appui du Québec. Tout cela accentue la division au sein de notre pays et je crois qu'il est temps de passer à autre chose»⁷⁶. Comme cette déclaration a aussitôt fait de provoquer des protestations et une levée de boucliers au Canada anglais, surtout au sein du caucus du NPD, le nouveau chef du parti convient ensuite de faire volte-face sur la question. En décembre 2005, dans la perspective de la prise du pouvoir par le NPD, Jack Layton déclare : «nous ne toucherons pas à la Loi sur la clarté. Elle suit les principes établis par la Cour suprême qui ont été largement reconnus. Nous avons accepté ces principes. Nous acceptons la loi!»⁷⁷. Dès lors, il s'agit d'un virage à 180 degrés sur la question du droit du Québec de décider lui-même de son propre avenir. Cette nouvelle orientation néo-démocrate sera d'ailleurs réaffirmée en 2006, aussi en 2008 et au cours de la campagne électorale de 2011. Fait tout aussi surprenant, pendant la campagne électorale fédérale de 2004, le NPD produit une plate-forme qui ne dit mot sur le Québec si ce n'est de rappeler que le parti reconnaît la nation québécoise.

Le dernier développement d'importance à survenir au Québec avant 2011 est sans nul doute l'adoption de la *Déclaration de Sherbrooke* par le congrès fédéral de septembre 2006. Cette Déclaration a été préalablement élaborée et adoptée par la section québécoise à Sherbrooke (le 7 mai 2005) en vertu du mandat donné par le Conseil fédéral de mars 2002. Ce débat lancé en 2002 visait à surmonter les dissensions survenues après l'appui donné par le parti à la loi C-20, geste qui a nourri la grogne au Québec. La déclaration reconnaît à nouveau la nation québécoise, le droit à l'autodétermination des Québécois, la règle de la simple majorité absolue pour

décider de l'avenir du Québec ainsi qu'un droit de retrait en matière de modification constitutionnelle avec pleine compensation financière pour le Québec dans le cas d'une modification touchant aux champs de juridiction exclusive des provinces. Toutefois, la *Déclaration de Sherbrooke* avalise le pouvoir de dépenser de l'État fédéral dans des programmes à frais partagés selon l'esprit de l'Entente-cadre sur l'union sociale canadienne, une entente pourtant adoptée en 1998 sans l'accord du Québec. Cette orientation ouvre donc nécessairement la voie à une certaine interférence dans les domaines de compétence des provinces, au Québec comme ailleurs. La déclaration salue également le multiculturalisme (et non pas l'interculturalisme prôné par le Québec). Qui plus est, la section de la déclaration réaffirmant la reconnaissance du droit à l'autodétermination du Québec ne constitue qu'une déclaration d'intention, sans portée réelle. Dans les faits, le NPD continue de supporter l'esprit et la règle de droit imposée par la loi C-20 qui nie le droit de la nation québécoise de décider librement de son avenir. Enfin, en 2006, il n'y a aucune perspective de réouverture du dossier constitutionnel en vue, ce qui rend tout à fait théorique l'engagement du parti à reconnaître au Québec un droit de retrait avec compensation financière. La *Déclaration de Sherbrooke* ne dépasse donc pas le niveau de vagues conjectures.

En dernier lieu, pour ce qui concerne les résultats électoraux du NPD avant la campagne de 2011, le NPD se retrouve malgré tout sur une pente ascendante⁷⁸. Aux élections fédérales du 28 juin 2004, le NPD recueille 15,70 % des suffrages exprimés et 19 sièges au plan pancanadien; seulement 4,60 % des voix au Québec. Le 23 janvier 2006, il obtient 17,50 % des voix et 29 sièges, ce qui représente une progression sensible, surtout quant au nombre de sièges gagnés. Au Québec, un nouveau score de 7,50 % est atteint. Enfin, le 14 octobre 2008, 18,20 % des voix et 37 sièges sont récoltés par le NPD. La croissance des appuis est alors plus manifeste. Au Québec, 12,20 % des voix sont recueillies par le NPD; celui-ci réussit, pour une première fois de son histoire, à faire élire un député au Québec à l'occasion d'une élection fédérale générale. Il s'agit bien sûr de Thomas Mulcair, lui qui avait déjà été élu plus tôt dans la circonscription d'Outremont dans le cadre d'une élection partielle tenue le 19 septembre 2007. Ces quelques résultats de 2007-2008 permettent déjà de percevoir une relative ascension du NPD quant à son appui électoral au Québec. Sans que personne ne s'en doute à ce moment précis, celle-ci continuera son bout de chemin et mènera à la victoire du 2 mai 2011.

VI. L'ÈRE MULCAIR : DÉFIER L'HÉRITAGE DU PASSÉ

La « vague orange » du 2 mai 2011 au Québec a été historique. Cinquante ans après sa fondation, le NPD a réussi à gagner 59 sièges, soit plus que ce

que le Bloc québécois n'a jamais obtenu. L'impact de cet exploit, pour les néo-démocrates, a dépassé les frontières du Québec. Même après le décès de Jack Layton, cette vague a généré un certain effet d'entraînement au Canada anglais, surtout à l'occasion de deux élections successives tenues respectivement au Manitoba et en Ontario. Au Manitoba, le NPD dirigé par Greg Selinger a remporté les élections du 4 octobre 2011 avec 46,16 % des voix⁷⁹. Il a ainsi permis au NPD, dans cette province, d'aligner une quatrième victoire électorale d'affilée, même si la campagne de ce parti n'a pas été très marquante. En Ontario, Andrea Horvath a pu aussi bénéficier légèrement de l'auréole de Jack Layton en réussissant à sortir le NPD-Ontario de la position relativement marginale qu'il occupait dans cette province depuis l'expérience du gouvernement Rae. Le 6 octobre 2011, le NPD a en effet renforcé son positionnement sur l'échiquier politique en obtenant 22,73 % des voix (contre 16,80 % en 2007) et 17 sièges (contre 10 précédemment)⁸⁰. En Saskatchewan toutefois, le NPD n'a pu redresser l'échine. Aux élections du 7 novembre 2011, il y a subi à nouveau une cuisante défaite alors que le Parti saskatchewanais a balayé la province en raflant 64 % des voix contre 37,24 % pour le NPD. Visiblement, le NPD dans cette province n'est aucunement sorti de sa torpeur alors que le néo-conservatisme y règne en maître aux deux paliers de l'État. L'effet Layton n'y a pas vraiment permis un élargissement des appuis populaires du NPD. Rappelons que dans cette province, fer de lance de la fondation du parti en 1961, le NPD n'a fait élire aucun député néo-démocrate à la Chambre des communes au cours des quatre élections fédérales qui ont eu lieu entre 2004 et 2011.

La victoire de Thomas Mulcair survenue au terme de la course à la chefferie de 2011-2012 s'inscrit en continuité du legs de Jack Layton qui a voulu imprimer un nouveau cours au NPD au Canada et tout particulièrement au Québec. Indiscutablement, la victoire du NPD au Québec à l'élection fédérale de 2011 a été pilotée par le tandem Layton-Mulcair. En cours de campagne au leadership, Brian Topp a bien cherché à se présenter lui-même comme l'héritier de Jack Layton et le pionnier de la « vague orange », mais cette prétention n'a pas trouvé prise au Québec. Brian Topp était véritablement le candidat de l'appareil du parti tout en soutenant qu'il était prétendument le candidat le mieux placé pour permettre un renforcement du NPD au Canada anglais. Même s'il a obtenu l'appui de 14 députés en cours de campagne au leadership, dont 7 au Québec, celui-ci n'a pas été en mesure de briser le fort mouvement d'appuis qui s'est rapidement construit en faveur de la candidature de Thomas Mulcair. Dès le moment où il s'est lancé dans la course, le député québécois d'Outremont a pu bénéficier des retombées de son implication dans la direction de la campagne électorale au Québec et de son ascendance sur un grand nombre de députés. Il a pu également compter sur son expérience parle-

mentaire et ministérielle acquise au Québec, ses qualités remarquables de tribun, son bilinguisme impeccable et son aptitude à manier le débat et la joute parlementaire. Il a surtout pu capitaliser, davantage que les autres, sur sa plus grande sensibilité envers les préoccupations nationales des Québécois tout en soutenant la nécessité de préserver d'abord les assises du NPD au Québec de façon à élargir les bases du NPD ailleurs au Canada anglais⁸¹. S'appuyant sur ses aptitudes personnelles, son orientation stratégique et son attachement au Québec, Thomas Mulcair a pu finalement rallier 44 députés du caucus fédéral dont 33 au Québec, parmi lesquels on pouvait constater plusieurs députés attentifs à la question québécoise⁸². D'autre part, contrairement à certaines idées reçues, le mouvement syndical n'était pas totalement gagné à la candidature de Brian Topp. Thomas Mulcair a obtenu l'appui de pans entiers du mouvement ouvrier et de plusieurs dirigeants syndicaux, dont certains les plus en vue⁸³.

Comme la direction du NPD lui est maintenant acquise, le défi de Thomas Mulcair est clair et se résume à une préoccupation fondamentale. Il lui faut défier l'héritage du NPD. En d'autres mots, surmonter les obstacles qui, sur la scène fédérale, ont fait de cette formation politique un tiers parti repoussé à la marge au Canada anglais et qui ont miné les espoirs de construction d'une aile québécoise solide et stable.

Du côté du Canada anglais, les perspectives apparaissent plutôt positives. D'emblée, il importe de reconnaître qu'au cours de sa campagne au leadership, Thomas Mulcair a pu compter sur de puissants appuis au-delà du Québec. Ils lui sont venus autant de la Colombie Britannique, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse que du Nouveau-Brunswick. D'autre part, au cours du congrès fatidique des 23 et 24 mars, jusqu'au 4^e tour de vote, à peu près tous les organisateurs et députés qui supportaient les candidats perdants se sont dirigés rapidement vers le camp de Thomas Mulcair et ce, même en l'absence de consignes de vote de la part des candidats battus. Le ralliement positif et enthousiaste de tous ces gens derrière la candidature de Mulcair fut décisif. En ce sens, malgré certaines déceptions momentanées pendant la durée du congrès, l'unité du parti n'a pas tardé à être rétablie. Ces quelques données présagent donc un avenir plutôt favorable pour le leadership de Thomas Mulcair dans les rangs du NPD. Mais ne nous méprenons pas. Le défi le plus difficile pour le nouveau chef réside ailleurs, c'est-à-dire à l'extérieur des rangs du NPD. La tâche gigantesque consistera sans nul doute à tenter de briser la mainmise que les conservateurs, au fil du temps, ont ficelée sur l'Ouest canadien et sur une bonne partie de l'Ontario. Cette dernière province, il faut bien le rappeler, a littéralement basculé du côté conservateur lors des élections du 2 mai 2011. Dans une optique réaliste, l'Ontario et les Maritimes devraient être les premières cibles pour Mulcair de façon à pressuriser les fondations conservatrices de l'Ouest, sans quoi la perspective de la formation d'un

premier gouvernement néo-démocrate au Canada pourrait ne demeurer qu'un mirage.

Au Québec, le défi est colossal. La victoire orange du 2 mai 2011 est attribuable, comme nous l'avons expliqué, à des circonstances tout à fait exceptionnelles. Il ne faut pas croire, dans les rangs du NPD, que cette percée aura un caractère permanent, que les victoires seront récurrentes et que tous les sièges du NPD au Québec lui seront garantis dans l'avenir. Alexandre Boulerice, député de Rosemont-La-Petite-Patrie, a lui-même reconnu cette réalité⁸⁴. Les fondations de la victoire du 2 mai 2011 demeurent encore fragiles, surtout en considérant la trajectoire historique de ce parti sur la question nationale québécoise. Certains pas en direction du Québec ont été franchis. Thomas Mulcair s'est affiché comme le partisan de cette ouverture, comprenant le caractère sensible et parfois explosif de ces questions au Québec. C'est ainsi que, contrairement à d'autres dirigeants du NPD, il s'est refusé, de manière fort habile, à participer au lynchage politique de Gilles Duceppe à propos de l'usage des fonds parlementaires pour l'embauche de son personnel politique. Par contre, les faux pas et bévues perpétrés par le NPD au cours de sa première année d'expérience à titre d'opposition officielle à Ottawa ne sont pas rassurants. La déclaration de Roméo Saganash sur la partition éventuelle du territoire du Québec en cas de souveraineté du Québec, les positions du parti sur le projet du Bas-Churchill (fermement soutenues par Thomas Mulcair), l'assentiment donné à la loi sur la clarté référendaire ainsi que la bourde monumentale survenue à propos de l'unilinguisme du juge Michael Moldaver et du vérificateur Michael Ferguson, sont autant d'actions posées qui minent les efforts du NPD pour s'implanter réellement au Québec. De plus, la déclaration faite par Thomas Mulcair à l'occasion du 30^e anniversaire du rapatriement de la constitution suscite l'interrogation. Présentant la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 comme «un modèle pour le monde entier» et «un document qui reflète nos valeurs communes», le chef du NPD fait pratiquement siens les termes utilisés par Ed Broadbent en février 1981 pour encenser le coup de force du gouvernement Trudeau et ce, même s'il souligne l'importance de créer des «conditions gagnantes» pour que le Québec signe cette constitution et que la reconnaissance de la nation québécoise soit reconnue⁸⁵. Il faudrait ajouter qu'outre cette reconnaissance en litige, il y a bien d'autres irritants empêchant le Québec de signer cette constitution.

De manière globale, les orientations, les stratégies, les actions et les initiatives législatives que mettra de l'avant Thomas Mulcair sur la question québécoise seront déterminantes. La capacité du NPD de répondre aux aspirations des Québécois conditionnera largement ses perspectives de consolidation en territoire québécois. Dans le cas contraire, le NPD pourrait être refoulé dans l'arrière-cour de la vie politique au Québec,

comme ce fut si souvent le cas dans son histoire. La remontée momentanée du Bloc québécois dans les sondages au cours de l'automne 2011 est une claire indication de l'importance de ces enjeux dans la dynamique de la vie politique québécoise. Au cours des jours qui ont suivi sa désignation au poste de chef du NPD, Thomas Mulcair a permis à son parti de se hisser en tête des intentions de vote au Québec dans la perspective de la tenue d'une élection fédérale. Le 7 avril 2012, les appuis en faveur du NPD au Québec grimpaient à 47 %⁸⁶. Un sondage CROP du 24 avril propulsait le NPD à 51 %⁸⁷. Cette nouvelle avancée du NPD fut partiellement attribuable à un effet « lune de miel » provoqué par l'élection d'un nouveau chef. Mais elle est également redevable à la popularité indéniable de Thomas Mulcair auprès de la population, lui qui a cherché à établir un lien de confiance avec les Québécois et leurs aspirations. Le défi pour lui sera de maintenir cet élan.

Conclusion

Cinquante ans après sa fondation, le NPD demeure un parti de masse fortement implanté au Canada anglais. Il a réussi là où le CCF a échoué, surtout qu'il a pu former le gouvernement dans plusieurs provinces, des années 1970 à nos jours. Traditionnellement implanté dans l'Ouest canadien et en Ontario, le NPD a été en mesure plus récemment d'effectuer certaines percées dans les Maritimes, tout particulièrement en Nouvelle-Écosse. Sur la scène fédérale, avant 2011, le NPD n'a pas été capable de concrétiser la menace qu'il entendait devenir en 1961. Au fil du temps, les performances du NPD n'ont dépassé le seuil de 20 % des voix qu'une seule fois, soit en 1988 sous la direction d'Ed Broadbent. Le plus souvent, le nombre de sièges récoltés frôlait la vingtaine ou la trentaine de sièges, sauf en 1988 où le NPD a pu gagner 43 sièges. Le 2 mai 2011, en devenant l'opposition officielle à Ottawa, le NPD est parvenu dans une certaine mesure à réaliser l'objectif qu'il s'était donné en 1961. Le NPD a réussi, pour une première fois de son histoire, à s'inscrire comme parti dominant et à supplanter le Parti libéral du Canada. S'il a réussi cet exploit, c'est évidemment grâce à sa victoire historique et inattendue au Québec. Le NPD, sous la poussée de la volonté populaire, y a battu les conservateurs de façon convaincante. Cette percée phénoménale au Québec n'a cependant pas connu sa contrepartie en Ontario, même si le NPD y a vu une relative croissance de son support électoral. C'est là un autre défi majeur que le NPD devra assumer au cours des prochaines années. La perspective de la conquête du pouvoir à Ottawa suppose que le NPD consolide encore davantage ses appuis en Ontario, regagne ses assises historiques diminuées dans l'Ouest canadien et parvienne à maintenir une base solide au Québec.

Le Nouveau Parti démocratique et les élections fédérales (1961-2011)		
Date des élections	Proportion des votes valides recueillis et nombre de sièges au Canada	Proportion des votes valides recueillis au Québec et sièges
18 juin 1962	13,40 % (1 037 531 voix), 19 sièges	4,39 % (98 315 voix)
8 avril 1963	13,10 % (1 037 857 voix), 17 sièges	7,13 % (151 061 voix)
8 novembre 1965	17,70 % (1 381 658 voix), 21 sièges	11,99 % (244 339 voix)
25 juin 1968	17,00 % (1 378 260 voix), 22 sièges	7,53 % (164 466 voix)
30 octobre 1972	17,72 % (1 713 528 voix), 31 sièges	6,43 % (168 910 voix)
8 juillet 1974	15,10 % (1 467,748 voix), 16 sièges	6,59 % (162 080 voix)
22 mai 1979	17,75 % (2 048 779 voix), 26 sièges	5,10 % (163 492 voix)
18 février 1980	19,65 % (2 164 987 voix), 32 sièges	9,07 % (268 409 voix)
4 septembre 1984	18,81 % (2 359 915 voix), 30 sièges	8,77 % (301 928 voix)
21 novembre 1988	20,38 % (2 685 308 voix), 43 sièges	13,96 % (488 633 voix)
25 octobre 1993	6,90 % (939 575 voix), 9 sièges	1,60 % (57 339 voix)
2 juin 1997	11,00 % (1 434 509 voix), 21 sièges	2,00 % (71 558 voix)
27 novembre 2000	8,52 % (1 090 946 voix), 13 sièges	1,85 % (63 486 voix)
28 juin 2004	15,70 % (2 116,536), 19 sièges	4,60 % (158 838 voix)
23 janvier 2006	17,50 % (2 589 597), 29 sièges	7,50 % (276 401 voix)
14 octobre 2008	18,20 % (2 517 075), 37 sièges	12,20 % (441 136 voix) 1 siège (Outremont)
2 mai 2011	30,6 % (4 512,411), 103 sièges	42,90 % (1 630 865 voix) 59 sièges

Sources : Rapports du Directeur général des élections publiés de 1961 à 2011.

La question nationale québécoise est demeurée, tout au long de l'existence du NPD, le talon d'Achille de ce parti. Jusqu'à l'entrée en scène de Jack Layton, la direction du NPD n'a jamais su ni voulu véritablement intégrer la question nationale québécoise à son développement. Elle a toujours fait obstacle, dans ses propres rangs, à une réelle prise en charge de cette dimension fondamentale de la vie politique au Québec et au Canada, n'y voyant que des dangers et des menaces à la cause de la social-démocratie et à l'unité canadienne jugée nécessaire à sa défense. Le NPD a d'ailleurs le plus souvent soutenu une perspective nationaliste canadienne plutôt qu'une orientation social-démocrate soucieuse des droits fondamentaux du peuple québécois. Le changement de cap amorcé sous la direction de Jack Layton et maintenu par Thomas Mulcair a permis un changement progressif du discours sur la question nationale québécoise sans que les contradictions ne disparaissent complètement. Une chose est certaine. Comme dans le passé, le NPD ne pourra pas faire l'économie de la question nationale québécoise. Elle est, au même titre que les questions nationales autochtones, une problématique fondamentale et permanente au Canada. Aucun parti ne peut y échapper. Au cours du XIX^e siècle, le parti conservateur s'y est engouffré et a perdu toutes ses assises au Québec, du moins pour une très longue période. Très tôt, il fut accusé d'être le parti des pendards et le parti de la conscription. Le Parti libéral s'y est aussi fortement échaudé, surtout à la suite du coup de force constitutionnel de 1982. Cette problématique se pose donc au Canada tout comme elle se maintient au cœur de la vie politique en Espagne ou au Royaume-Uni. Les peuples catalan, galicien, basque, écossais ou irlandais suivent leurs propres cheminements dans ces pays en fonction de leurs propres aspirations et la social-démocratie a eu souvent maille à partir avec ces enjeux nationaux. Au Canada, le NPD ne pourra demeurer une force majeure au Québec qu'en composant avec les aspirations nationales des Québécois. Sinon, l'avenir dans la Belle province pourrait s'avérer passablement ombragé.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Les fondements détaillés de cette explication ont été articulés par l'auteur du présent texte dans *Le NPD et le Québec, 1958-1985*, Montréal, Éditions du Parc, 1985. Cet ouvrage sera revu et augmenté lors d'une prochaine édition.
2. Avec Ed Broadbent (chef du parti fédéral) et Jean-Paul Harney (chef de la section québécoise), le NPD avait réussi à obtenir tout près de 14 % des voix, ce qui représentait, à ce moment, son meilleur score jamais obtenu au Québec.
3. Ce fut le cas des principaux réseaux de télévision, dont Radio-Canada et TVA. Voir l'entrevue accordée par l'auteur du présent texte à Mélanie Bergeron au réseau LCN, le 25 mars 2012.
4. Voir Faron Ellis et Peter Woolstencroft, « The Conservative Campaign: Becoming the New Natural Governing Party? », dans John Pammatt & Christopher

Dornan, *The Canadian Federal Election of 2011*, Toronto, Dundurn, 2011, p. 21. Les auteurs reconnaissent que Stephen Harper a alors sous-estimé l'effet dévastateur de cette décision de 2008 sur la fierté et l'identité québécoises.

5. En novembre 2009, la politologue Jennifer Smith de l'Université Dalhousie en conclut que «la centralisation du pouvoir est telle que le bureau du Conseil privé [le ministère central] s'est pratiquement transformé en une bureaucratie parallèle soumise aux ordres du bureau du premier ministre», citée par Manon Cornellier, «La démocratie en crise», *Le Devoir*, 14 novembre 2009.
6. Comme l'a bien démontré le sondage de la maison Léger marketing divulgué le 7 mai 2011 indiquant qu'au-delà de la «volonté de changement», le rejet des orientations conservatrices du gouvernement aurait été une motivation principale guidant les électeurs, tant chez les électeurs du NPD, que chez les anciens électeurs bloquistes et les électeurs libéraux.
7. Cette baisse du support électoral chez les libéraux a été analysée plus spécifiquement par Pierre Drouilly, professeur associé du Département de science politique de l'UQAM, dans quelques études publiées dans *l'Annuaire du Québec* au cours des années 1990 et 2000. Voir aussi l'article de Pierre Drouilly intitulé «Un OVNI électoral», dans *l'Annuaire du Québec 2012* où il revient sur cette tendance lourde de déclin des appuis du PLC au Québec.
8. Dans son discours de clôture au congrès à la chefferie, Thomas Mulcair a tout particulièrement souligné cette percée du NPD parmi les communautés culturelles, notamment à Montréal.
9. Voir l'explication de cet agenda conservateur par Faron Ellis et Peter Woollstencroft, «The Conservative Campaign: Becoming the New Natural Governing Party?», dans John Pammett & Christopher Dornan, *The Canadian Federal Election of 2011*, Toronto, Dundurn, 2011, p. 16.
10. Voir André Lamoureux, «Le NPD affaibli par l'élan du Bloc», *Le Devoir*, 25 juin 2004.
11. Rassemblement tenu le 23 avril au Théâtre Olympia. Dans sa lettre posthume du 20 août 2011, Jack Layton a fait référence à cette réponse des Québécois à l'appel qu'il leur avait lancé pour mener cette bataille: «Vous avez décidé, expliquait-il, qu'afin de remplacer le gouvernement fédéral conservateur du Canada par quelque chose de mieux, il fallait travailler ensemble, en collaboration avec les Canadiens progressistes de l'ensemble du pays. Vous avez pris la bonne décision à ce moment-là».
12. Voir l'explication à propos de cette loi dans la section du présent texte intitulée «Une suite ininterrompue d'échecs du NPD au Québec».
13. *La Presse canadienne*, «Le NPD appuie à son tour le projet du Bas-Churchill: Jack Layton veut gagner des sièges à Terre-Neuve aux dépens des libéraux», 16 avril 2011.
14. NPD communiqués, *Le NPD s'engage à forger une relation nation à nation — Un engagement pour les Autochtones à la tête des résolutions pour un Canada juste et inclusif*, 18 juin 2011.
15. Lire à ce sujet, André Lamoureux, «50 ans après la fondation du NPD/De l'épreuve de Jack Layton à l'enjeu du Québec», *Le Devoir*, 3 août 2011. Voir aussi la prochaine partie du texte pour plus de détails.

16. Voir Guillaume Bourgault-Côté, « Un premier candidat à la succession de Layton », *Le Devoir*, 13 septembre 2012.
17. Il s'agit de Brian Topp (ancien bras droit de Jack Layton), Nathan Cullen, Niki Ashton, Peggy Nash, Paul Dewar, Martin Singh et Thomas Mulcair. Roméo Saganash et Robert Chisholm se sont retirés en cours de campagne.
18. De son titre abrégé : « Loi sur le rétablissement de la livraison du courrier aux Canadiens », projet de loi C-6.
19. Ce dernier annoncera sa démission le 30 mars 2012.
20. À la première réunion du caucus tenu le 24 mai, Jack Layton déclarait : « Aux Québécois, mon message est clair : vous pouvez compter sur moi pour défendre vos intérêts ». Au Conseil général du NPD-Québec du 30 mai, Jack Layton et Thomas Mulcair se sont engagés dans le même sens, en particulier en ce qui concerne les écoles-passerelles et la protection de la langue française en tant que langue de travail dans les entreprises de juridiction fédérale. En août 2011, Thomas Mulcair a réitéré cet engagement à concrétiser la reconnaissance de la nation québécoise.
21. Le 16 janvier, les députés du NPD admettent finalement leur erreur. « Soyons francs, nous avons un peu dormi sur la switch », avoue Brian Topp, candidat à la chefferie. Cité par Marco Bélair-Cirino, « Les candidats font leur mea culpa », *Le Devoir*, 16 janvier 2012.
22. Il s'agit du projet de loi C-315 modifiant le Code canadien du travail. Le dernier article 8.2 du projet présenté par le député québécois Robert Aubin stipule : « Le gouverneur en conseil peut, par règlement, exempter une entreprise fédérale de l'application de tout ou d'une partie de l'article 8.1 », sans autre contrainte. L'article 8.1 du projet de loi du NPD contient toutes les mesures de protection de la langue française.
23. Voir Hélène Buzetti, « Saganash est seul avec ses propos sur la partition du Québec », *Le Devoir*, 5 novembre 2011.
24. Voir à ce propos les échanges vigoureux entre Bernard Descoteux, éditorialiste du journal *Le Devoir*, et Françoise Boivin, députée du NPD, les 24 et 27 novembre 2011.
25. Sur cette dernière question, voir Djemila Benhabib, « Le doigt dans l'engrenage », chapitre VII de son livre *Les soldats d'Allah à l'assaut de l'Occident* (Montréal, VLB, 2011) où elle critique les positions de la Fédération des femmes, de Québec solidaire et du NPD sur la question de la laïcité.
26. Voir *La politique fédérale au Québec*, sondage Léger Marketing, mené du 14 au 17 novembre auprès de 1002 répondants selon une marge d'erreur de 3,1 %.
27. Raymond Giroux, « Sondage CROP : le NPD chute au Québec », *CyberPresse*, 25 janvier 2012.
28. Voir *La politique fédérale au Québec*, Sondage Léger Marketing, mené du 23 au 25 janvier auprès de 1001 répondants selon une marge d'erreur de 3,1 %.
29. *Le travailleur canadien* (publication du CTC), vol. 2, no. 9, septembre 1959, p. 43.
30. Le Congrès du travail du Canada a été fondé en 1956 d'une fusion du Congrès canadien du travail et du Congrès des métiers et du travail du Canada. Le congrès de 1958 est donc le deuxième congrès de cette nouvelle centrale syndicale unifiée.

31. À propos du CCF-PSD au Québec, voir le témoignage de Jacques-Victor Morin dans Mathieu Denis, *Jacques-Victor Morin, syndicaliste et éducateur populaire*, Montréal, VLB Éditeur, 2003, p. 125.
32. À ce propos, voir André Lamoureux, *Le NPD et le Québec, 1958-1985*, Montréal, Éditions du Parc, 1985, p. 77.
33. Eugene Forsey, directeur de la recherche du CTC et futur sénateur libéral à Ottawa, mena notamment une charge à fond de train contre cette demande du Québec. Frank Scott s'y opposa également tout comme Claude Jodoin, président du CTC. Dans la même veine, en 1986, l'historien Desmond Morton traitera de «non-sens» cette réclamation de la délégation québécoise au congrès de 1961. Voir Desmond Morton, *The New Democrats 1961-1986. The Politics of Change*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd., 1986, p. 25.
34. Voir le document intitulé *Programme et constitution du Nouveau Parti démocratique (adoptés au Congrès de fondation)*, publié par le Secrétariat fédéral et le Secrétariat provincial du NPD, Ottawa, 1961.
35. Ce que reconnaît Desmond Morton dans son livre *The New Democrats 1961-1986. The Politics of Change*, op. cit. p. 36. Desmond Morton explique que ses dirigeants essayaient de se maintenir simplement en position d'équilibre, eux qui étaient placés à la frange de cette montée du nationalisme et du mouvement radical au Canada français.
36. À ce sujet, voir André Lamoureux, «Le NPD de 1984 à 1988 : la recherche d'un nouvel élan», *Politique* (Revue de la société québécoise de science politique), no. 14, automne 1988, p. 83-118.
37. Kenneth Carty, William Cross et Lisa Young, *Rebuilding Canadian Party Politics*, Vancouver et Toronto, UBC Press, 2000, p. 29 et 31 ; voir aussi Réjean Pelletier, «Les partis politiques fédéraux», dans Réjean Pelletier et Manon Tremblay, *Le parlementarisme canadien*, Laval, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 164.
38. Élections Canada, Trente-sixième élection générale 1997 (2 juin 1997), *Résultats officiels du scrutin, tableau K, Votes valides et sièges obtenus, selon l'appartenance politique, par province ou territoire*.
39. Élections Canada, Trente-septième élection générale 2000 (27 novembre 2000), *Répartition des sièges, par appartenance politique et par sexe*.
40. Il s'agit de Bill Blaikie (leader parlementaire du parti), Lorne Nystrom (député de la Saskatchewan), Joe Comartin (député de Windsor), Pierre Ducasse (vice-président du parti et dirigeant de l'aile québécoise), Bev Meslo (candidate supportée par le Caucus socialiste du NPD) ainsi que Jack Layton lui-même.
41. Notamment en dénonçant la loi C-20 (Loi de la carte référendaire), comme il l'a fait lors du débat en français tenu au Cégep du Vieux-Montréal le 27 octobre 2002.
42. Voir le tableau synthétique de tous ces résultats à la fin du présent texte.
43. Pour ces progrès du NPD au cours des années 1960 et 1970, voir notamment Desmond Morton, *The dream of power*, Toronto, Hakkert, 1974, p. 99-117. Voir également, du même auteur, *The New Democrats, 1961-1986, the politics of change*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd., 1986.
44. Pour plus de détails sur cette gouvernance de Dave Barret, voir Alan C. Cairns et Daniel Wong, «Socialism, Federalism and the B. C. Party Systems

- 1933-1983 », dans Hugh C. Thorburn, *Party Politics in Canada*, Scarborough, Prentice Hall, 1991, p. 468-485.
45. Cette analyse est notamment soutenue par Pascal Delwitt dans « Les évolutions électorales de la social-démocratie européenne », dans *Où va la social-démocratie européenne ? Débats, enjeux, perspectives*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004, p. 63-85.
 46. À propos de cette période, voir André Lamoureux, « Le NPD de 1984 à 1988 : la recherche d'un nouvel élan », *Politique* (Revue de la société québécoise de science politique), no. 14, automne 1988, p. 83-118.
 47. Source : Electoral Office, Saskatchewan, *Elections Saskatchewan: Historical, Twenty-First Provincial General Election* (october 20, 1986).
 48. Alan Whitehorn, *Canadian Socialism. Essays on the CCF-NDP*, Londres, Oxford University Press, 1992, p. 9.
 49. Jean-Pierre Beaud et Jean-Guy Prévost (dir.), *La social-démocratie en cette fin de siècle/Late Twentieth-Century Social Democracy*, Saint-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, 263 p. Deux articles y traitent du bilan du gouvernement de Bob Rae en Ontario de 1990 à 1995 : « From Premier Bob to Rae Days : the Impasse of the Ontario New Democrats » de Jane Jenson et Paule Rianne Mahon et « Social Democracy on trial : The Parti Québécois, the Ontario NDP, and the Search for a New Social Contract » d'Andrew Brain Tanguay.
 50. Données tirées de Nova Scotia Election. Il est intéressant de comparer ce vote recueilli par le NPD à l'élection de 1998 au faible 18 % obtenu à l'élection provinciale de 1993.
 51. Performance renouvelée le 4 octobre 2001 permettant au NPD de s'assurer d'une quatrième victoire consécutive sur la base d'un gouvernement majoritaire.
 52. La Presse canadienne, « Les Communes adoptent le projet de loi sur le référendum », *La Presse*, 2 février, 1979.
 53. Agence DNC, « Formation d'un comité pré-référendaire de 28 membres de tous les partis », *Dimanche-Matin*, 4 décembre 1977. Henri-François Gauthrin rejoindra bientôt les rangs du Parti libéral du Québec. Il deviendra député libéral à l'Assemblée nationale du Québec à compter de 1989. Pour sa part, Lorne Nystrom sera trois fois candidat à la chefferie du parti. En 2011, il donnera son appui à Tomas Mulcair.
 54. Gilbert Lavoie, « Les Communes adoptent la résolution constitutionnelle par 246 voix à 24 », *La Presse*, 3 décembre 1981.
 55. Gilles Paquin, « Broadbent réitère son appui inconditionnel à Trudeau », *La Presse*, 6 février 1981.
 56. C'est d'ailleurs dans ce contexte que Brian Topp fait ses premières armes au sein du NPD-Québec.
 57. Selon les données rendues publiques au congrès fédéral de 1987 auquel nous avons assisté.
 58. On croit souvent que l'idée de reconnaître le « caractère unique » du Québec est imputable d'abord et avant tout à la Conférence de Calgary tenue en 1998. En vérité, c'est le NPD qui a initié le premier cette formule à son congrès de 1987.

59. Il s'agit de la résolution N-1 de la section «Affaires fédérales-provinciales» du cahier des *Résolutions soumises au 14^e Congrès du NPD fédéral*, Palais des congrès, Montréal, 13-15 mars 1987.
60. Gilles Paquin, «Le NPD retire son appui au Lac Meech/Broadbent renie son accord et demande lui aussi l'ouverture de l'entente constitutionnelle», *La Presse*, 2 décembre 1989.
61. Guy Taillefer, «Lac Meech: le NPD décide de reconsidérer sa position», *La Presse*, 6 mars 1989.
62. Pierre O'Neill, «Edmonston n'en fait qu'à sa tête, il plaidera pour le Lac Meech», *Le Devoir*, 15 décembre 1989.
63. Voir Parlement du Canada, *Historique des circonscriptions depuis 1867 / Élections partielles / 34^e législature / Chambly*, résultats.
64. Les personnes ayant contribué à son élaboration sont notamment: Alexa McDonough (chef du parti), les députés Dick Proctor et Bill Blaikie, Nycole Turmel (à titre de vice-présidente de l'Alliance de la fonction publique du Canada) ainsi que Charles Taylor (professeur de philosophie à l'Université McGill). Voir Robert Dutrisac, «Les Québécois forment un peuple, reconnaît le NPD», *Le Devoir*, 30 août 1999.
65. Dans le cadre d'une entrevue accordée au journal *Le Devoir*, octobre 1999. Voir Michel Venne «La loi 101 est nécessaire, affirme Alexa McDonough».
66. Le député du Bloc québécois de la circonscription de Portneuf déclare même: «Le NPD a fait un pas de géant!», *Le Devoir*, 30 août 1999.
67. À l'exception de Svend Robinson et Libby Davies qui s'y opposent.
68. Voir la plateforme de la NIP intitulée *La nouvelle Initiative Politique: accessible, viable, démocratique. Énoncé de vision*, novembre 2011.
69. Les six candidats à la direction du parti sont alors: Bill Blaikie, Lorne Nystrom, Joe Comartin, Jack Layton, Pierre Ducasse et Bev Meslo.
70. La nature de ces débats peut être retracée en consultant une émission spéciale réalisée par le réseau RDI, le 27 octobre 2002. Intitulée «Débat entre les candidats à la direction du NPD», elle a été animée par Daniel L'Heureux en collaboration avec André Lamoureux à titre d'analyste spécialisé sur le NPD.
71. Aux quatre élections fédérales tenues entre 2000 et 2011, aucun siège ne sera d'ailleurs obtenu par le NPD dans cette province.
72. Il a notamment fondé le *Toronto Atmospheric Fund* qui a combattu pour la réduction des gaz à effet de serre ainsi que le *Green Catalyst Group*, une entreprise vouée à l'élaboration de politiques et programmes de développement durable.
73. Voir le document intitulé *À propos de Jack – réalisations* produit en août 2002 dans le cadre de sa campagne au leadership publicisée sous le thème «Jack Layton, nouvelle énergie, nouvelle direction».
74. À cet effet, voir l'article intitulé «L'effet Layton» publié par l'auteur du présent texte dans le journal *Le Devoir* du 7 février 2003.
75. Voir Nouveau parti démocratique, «Rapport du Groupe de travail sur le Québec déposé auprès du Congrès du 24-26 janvier 2000 — Toronto», 7 p.
76. Alec Castonguay, «Layton est contre la loi sur la clarté référendaire», *Le Devoir*, 29 mai 2004.

77. Mario Cloutier, « Loi sur la clarté : Layton recule », *Le Devoir*, 8 décembre 2005.
78. Voir le tableau des résultats officiels en annexe.
79. Élections Manitoba, *Résultats officiels des élections 2011*.
80. Élections Ontario, *Élection générale provinciale 2011: résultats par parti politique*.
81. Comme il l'a clairement fait au 5^e débat entre les candidats qui s'est tenu à Montréal le 4 mars 2012.
82. C'est entre autres Thomas Mulcair et Robert Aubin (député de Trois-Rivières) qui ont piloté le projet de loi C-315 visant la protection de l'usage de la langue française dans les entreprises de juridiction fédérale.
83. Wayne Hanley, président du Syndicat canadien de l'énergie et du papier (comptant 51 000 membres au Canada), a lui-même présenté la candidature de Thomas Mulcair au congrès à la chefferie, accompagné par la députée Marie-Claude Morin. Paul Moist, président du Syndicat canadien de la fonction publique (comptant 600 000 membres au Canada), est aussi venu donner son appui formel à Thomas Mulcair entre les 2^e et 3^e tours de vote. Plusieurs autres dirigeants syndicaux ont officiellement endossé la candidature de Mulcair.
84. Guillaume Bourgault-Côté, « La vague orange ne se reproduira pas — Le député Alexandre Boulerice dit que le NPD devra travailler plus fort en 2015 », *Le Devoir*, 7 mai 2012.
85. Voir sur le site du NPD, la « Déclaration du chef du NPD, Thomas Mulcair, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Charte canadienne des droits et libertés », *Nouvelles-Déclarations*.
86. Voir le sondage Léger Marketing du 7 avril 2012 (« La politique fédérale au Canada ») qui, au Québec, attribuait 47 % des intentions de vote au NPD contre 29 % au Bloc québécois et 10 % au PLC et au PC.
87. « Sondage CROP : Mulcair plus populaire que Layton », Jean-Marc Salvé, *Le Soleil*, 24 avril 2012.